



Stadt Biel
Ville de Bienne

LEBENSRAUM
AGRÉABLE



LIEU DE RENCONTRE
VIELFALTIG

Concept d'utilisation des espaces publics du centre-ville

Cahier 2



marie-hélène giraud - espaces publics et urbanisme
12 ruelle de la muraz - 1260 nyon - info@triporteur.com - www.triporteur.com

cahier 1

5 Introduction

Rappel des objectifs de l'étude
Méthodologie
Remerciements

7 I. DIAGNOSTIC

9 Premières impressions

10 Insertion urbaine de l'axe majeur
16 Les dimensions de l'espace public

17 Diagnostic

18 Paysage urbain
20 Identité claire
22 Indétermination de l'espace
24 Ambiguïté du sol
26 Activités contraintes
28 Activités optionnelles
30 Qualité de séjour
32 Rez-de-chaussée inactifs
34 Synthèse des workshops

37 II. SCENARIOS

38 Synthèse du diagnostic
38 Enjeu général
38 Enjeux spécifiques
39 Cadrage des scénarios

41 Scénarios

42 Aménagement
44 Usages
48 Identité et culture
52 Vitalité commerciale
56 Cadre de vie

cahier 2

5 III. CONCEPT D'UTILISATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE

6 Principes structurants

10 Carte de synthèse

13 IV. MISE EN OEUVRE

14 Conditions-cadre - tableau récapitulatif

16 Mesures - tableaux récapitulatifs

19 Fiches de mesures

Centre-ville

20 M 0.1 Amélioration de la qualité de séjour : valorisation des bancs publics
22 M 0.2 Ceinture arborisée

Ambiance calme

24 M 1.1 Rues vertes et vivantes
26 M 1.2 Consolidation d'un réseau de places au bas de la vieille-ville
28 M 1.2.1 Place de la Fontaine
30 M 1.2.2 Rue du Marché
32 M 1.2.3 Place du Marché Neuf
34 M 1.3 Extrémité de la rue du Général Dufour
36 M 1.4 Aire Heuer - Rue des Jardins
38 M 1.5 Végétalisation des cours d'écoles
40 M 1.6 Rue Centrale Nord

Ambiance trépidante

42 M 2.1 Rues animées
44 M 2.2 Place de la Gare - Place Guisan
46 M 2.3 Rue de la Gare
48 M 2.4 Consolidation d'un réseau d'espaces publics entre la gare et le Palais des Congrès
50 M 2.4.1 Place de l'Argent
52 M 2.4.2 Rue des Marchandises

Articulations urbaines

54 M 3.1 Quais du canal de la Suze et place Centrale
56 M 3.2 Pont du Moulin - Rue du Canal - Rue Franche

58 Crédits photographiques cahiers 1 et 2

III. CONCEPT D'UTILISATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE

principes structurants

3 quartiers - 3 ambiances

Ambiance calme / échelle locale
vie de quartier, rencontres, mobilités douces

Ambiance trépidante / échelle régionale
multimodalité, échanges, culture, fête



Ces trois ambiances correspondent aux trois parties du centre-ville physiquement distinctes, indépendamment de l'axe commerçant rue de la Gare - rue de Nidau qui les traverse. Les reconnaître permet d'orienter l'utilisation des espaces publics en cohérence avec l'atmosphère existante ou souhaitée dans les différents quartiers. C'est un premier pas vers une caractérisation plus marquée des espaces publics, qui contribue à leur attractivité.

ambiance calme

- ville verte : parcs, espaces verts de quartier, cours d'école végétalisés, rues vertes
- ville vivante : marchés, animations de quartier, activités associatives et culturelles hors les murs
- ville responsable : zones de rencontre, mobilités douces, transports publics, ressources locales (conciergerie de quartier, troc, jardins)
- ville accueillante : cadre de vie résidentiel, mobilier et aménagements multiculturels et multigénérationnels, initiatives et culture non institutionnelles

> le concept s'appuie sur les vides existants et définit les usages que la Ville souhaiterait y promouvoir pour renforcer l'ambiance résidentielle

> renforcement du lien entre les quartiers, en particulier via des interventions dans les rues et places parallèles au canal de la Suze

ambiance trépidante

- ville urbaine : places à vocation régionales, patrimoine architectural et urbain valorisé
- ville animée : fêtes, foires, spectacles, sorties, shopping, street food
- ville d'échange : interfaces de transports, commerces, activités, congrès, sport, culture et initiatives institutionnelles

> le concept s'appuie sur les activités d'échange logées dans des bâtiments ou ensembles urbains dont l'espace public constitue le prolongement extérieur et doit tirer parti

> renforcement des parcours en boucles entre les différents lieux d'échange, rues et places au service de ces différentes polarités

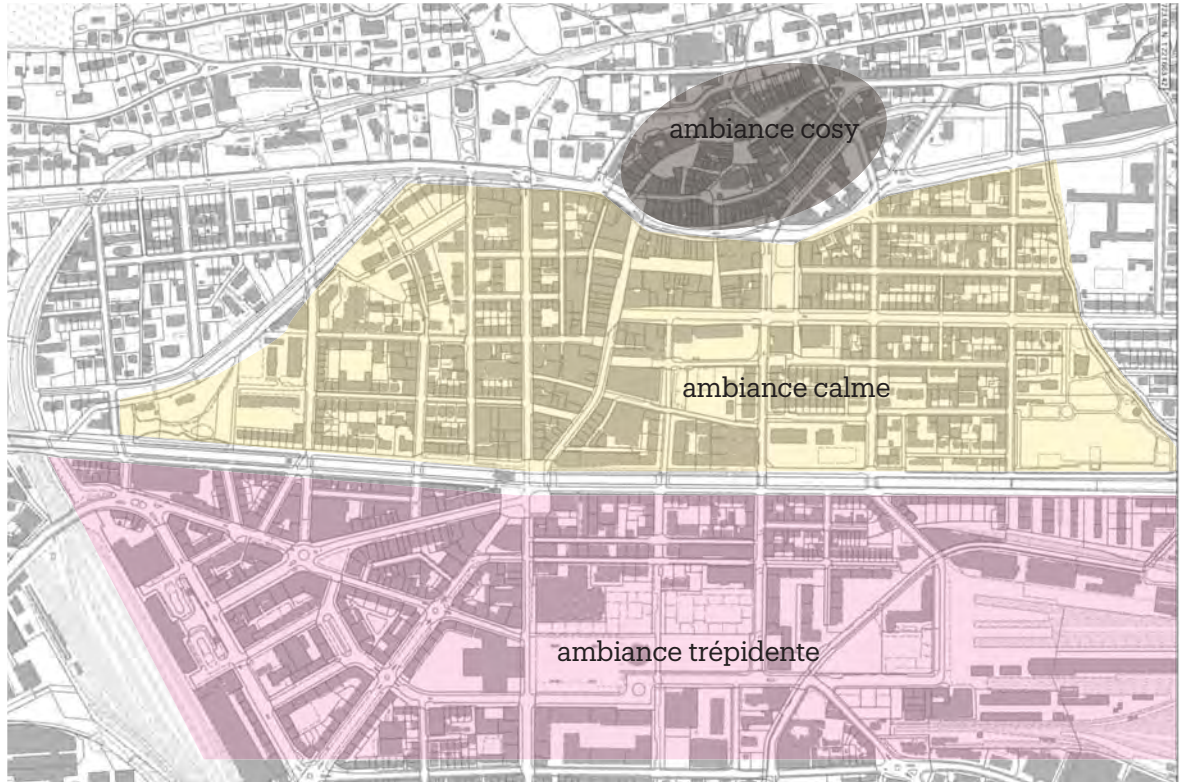
ambiance cosy

status quo / pas d'intervention prévue dans le cadre de la présente démarche (hors périmètre)

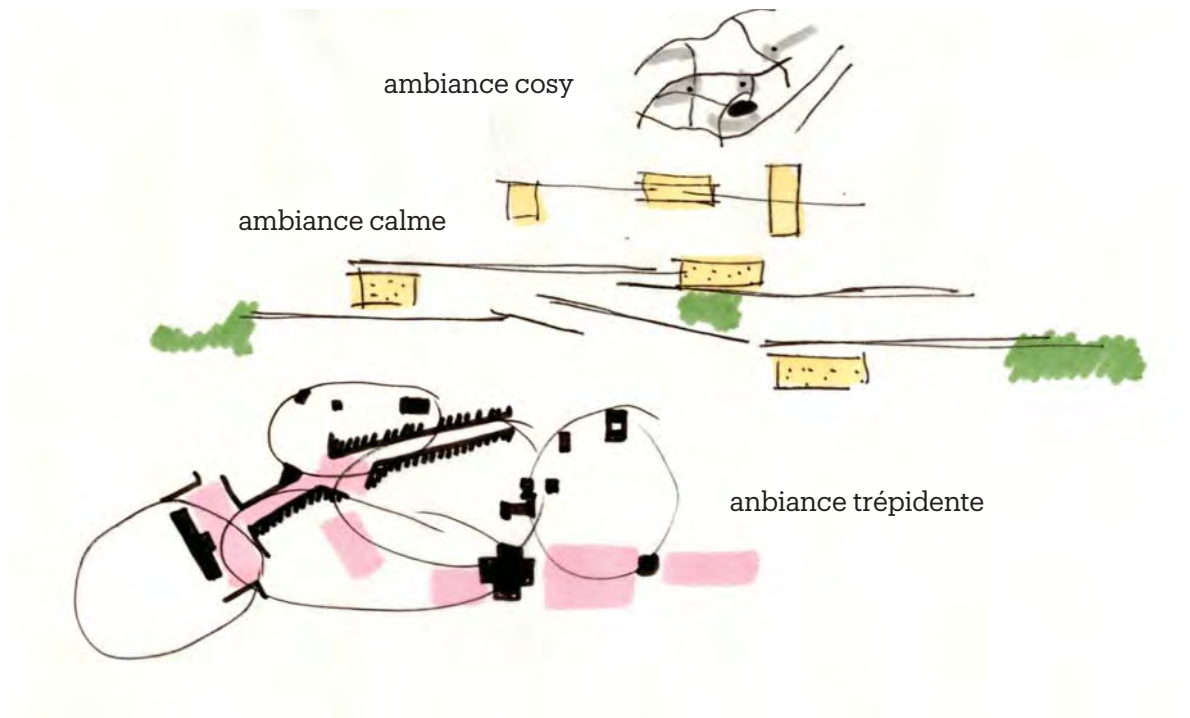


ambiance cosy
patrimoine, cafés, boutiques

localisation des 3 ambiances



caractérisation des 3 ambiances



articulations





Chaque secteur correspondant à une ambiance particulière est délimité par des éléments forts dans la morphologie de la ville : la rupture topographique entre la vieille-ville, située sur une colline, et la ville basse (1.), le canal de la Suze (2.) et les voies de chemin de fer (3.).

On peut considérer ces espaces publics comme des entités à part entière, avec leurs spécificités et enjeux propres, à l'articulation entre deux parties du centre-ville.

1. Pont-du-Moulin, rue du Canal, rue Franche: confort, sécurité et intuitivité des liaisons mobilités douces entre la vieille-ville et le centre-ville, reconstitution d'un lien fort entre la vieille-ville et sa première extension au sud.
2. canal de la Suze et place Centrale : liaisons ponctuelles (franchissements) fortement mises en scène par les perspectives lointaines du canal et leur caractère contraint, promenades longitudinales jouant sur des ambiances différentes entre quais nord et sud.
3. périmètre de la gare : liens avec le secteur des écoles et le lac, interface de transports à l'échelle régionale.

ossature à l'échelle de la ville

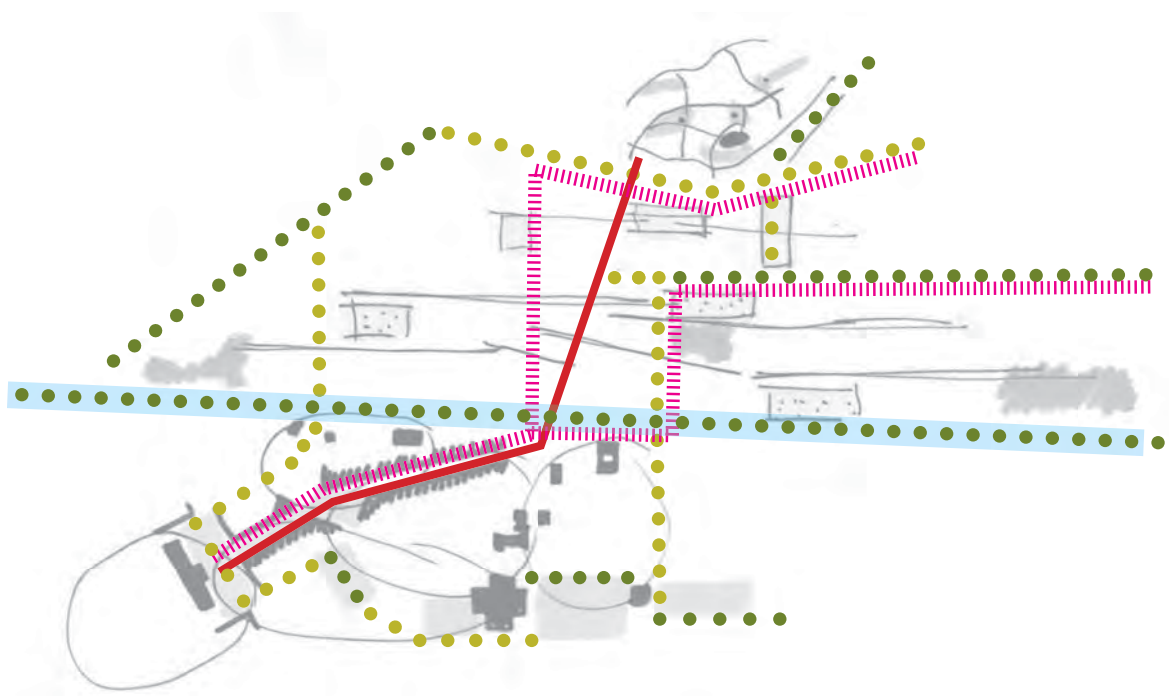
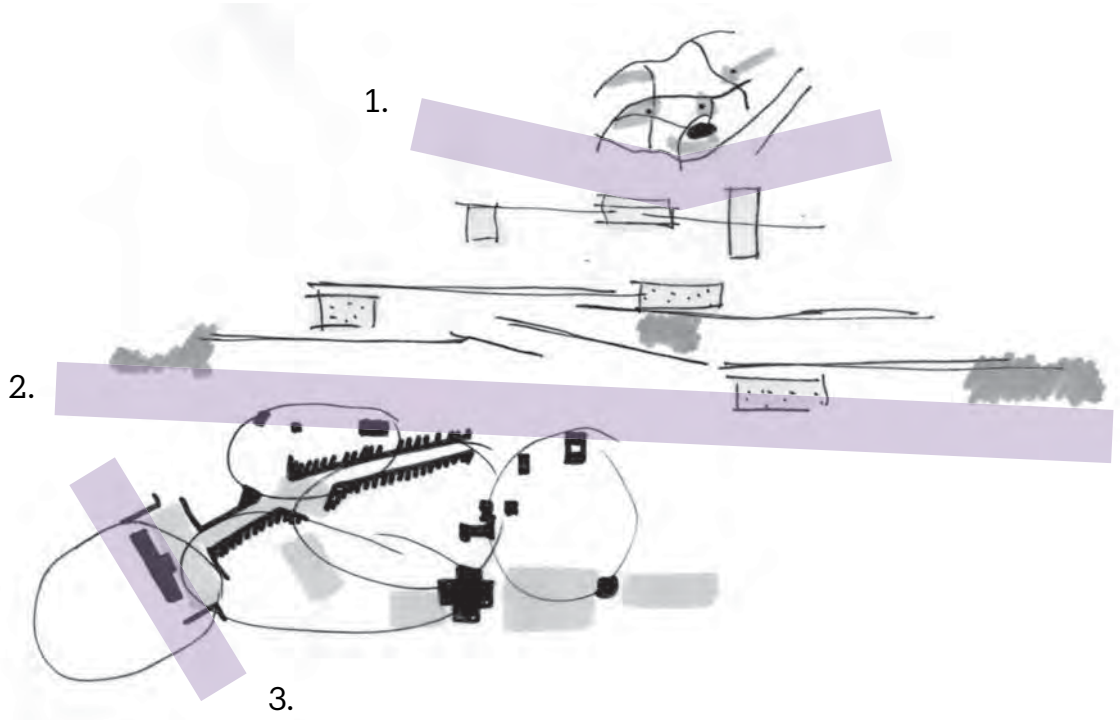
Le centre-ville s'intègre à une structure urbaine plus large dont certains éléments le traversent de part en part. Chacun présente une logique propre (urbaine, spatiale, fonctionnelle, patrimoniale, etc.) qu'il convient de reconnaître, de renforcer et d'articuler avec les conditions locales du site.

-  axe fort piéton : liaison entre la gare et la vieille-ville, shopping
-  axes forts TC : desserte du centre-ville
- éléments paysagers :
 -  promenades et boulevards plantés, bords de la Suze
 -  compléments possible

synthèse

Les principes structurants ambitionnent de renverser la vision d'un centre-ville défini et irrigué par l'axe commerçant gare - vieille-ville. Il s'agit :

- de redonner un caractère propre, une ambiance spécifique à chaque quartier, de manière à renforcer l'attractivité des espaces publics,
- de traiter les éléments de transition de l'un à l'autre, et finalement,
- d'y intégrer les éléments structurants à l'échelle de la ville.



concept d'utilisation des espaces publics du centre-ville

carte de synthèse

- axe fort commerçant**
*priorité piétonne
 aménagement de façade à façade
 équipement*

- axe fort TC**
*confort et sécurité des usagers
 vitesse commerciale*

- promenades et voies plantées**
 existantes
 à créer

- rapport à l'eau à valoriser**

- espace public majeur**
*vocation régionale
 articulation urbaine*

- espace public structurant**
*vocation locale
 réhabilitation*

- patrimoine bâti**
*façade remarquable / repère urbain
 pavillon*

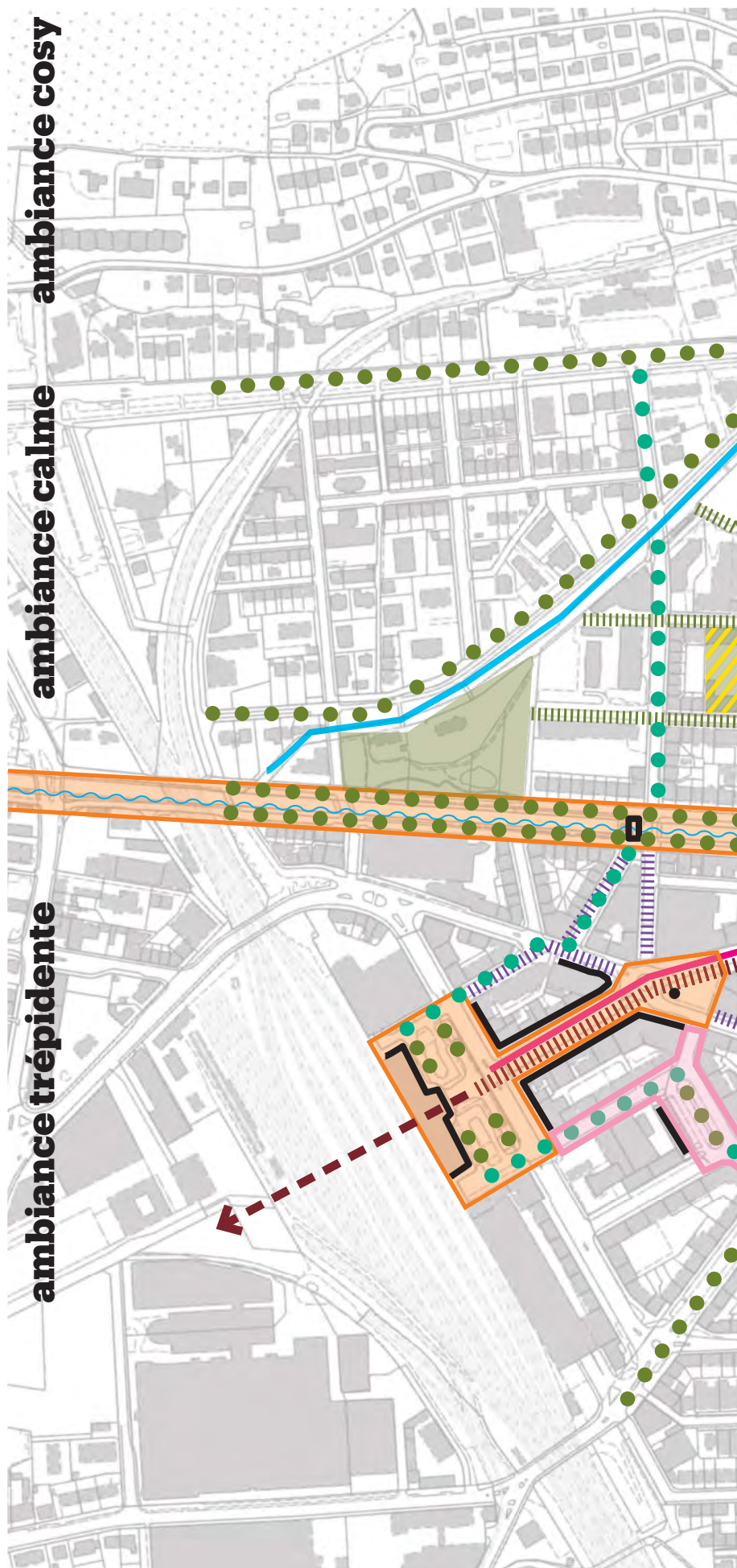
- espace vert**
parc existant

- ilot à valoriser**
en lien avec crèche et collège Dufour

- végétalisation des cours d'écoles**
préaux arborisés ouverts aux habitants

- rues vertes et vivantes**
*zones 30, 20, piétonnes
 permis de végétaliser et d'occuper le
 domaine public (ponctuel, activités
 domestiques, associatives, festives)*

- rues animées**
*rue de quartier, rue de liaison
 permis d'animer (activités commercia-
 les, culturelles, festives)
 permis de piétonner (ponctuel, saison-
 nier, hebdomadaire, nocturne, etc.)*



Ambiance calme

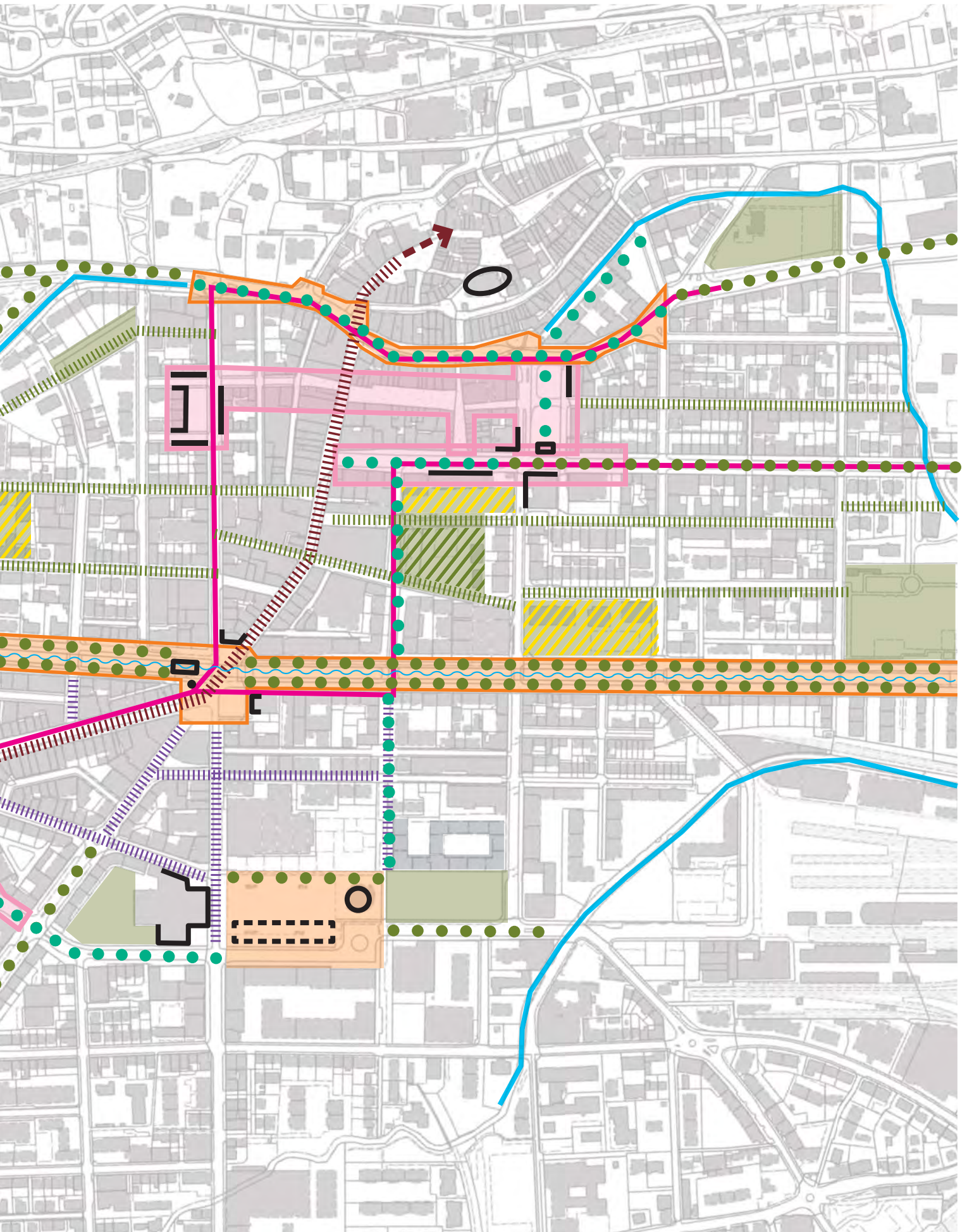
Ville habitée, vivante, verte, avec priorité aux mobilités douces.

Ambiance trépidante

Ville d'échanges (sociaux, commerciaux, de mobilité, culturels), animée, favorisant la cohabitation des usages et des mobilités.

Ambiance cosy (vielle-ville)

Ville de flânerie (tourisme, boutique, marchés), avec priorité aux piétons.



IV. MISE EN OEUVRE

conditions-cadres

La mise en oeuvre du Concept ne porte pas que sur des mesures d'aménagement pur, qu'il s'agirait de réaliser selon un plan d'action prédéfini.

Elle implique également d'adopter de nouveaux réflexes, d'engager des réflexions sur des sujets particuliers, ou de porter des objectifs généraux dans les domaines de l'aménagement, de la gestion ou de l'entretien de l'espace public. Ceci forme un ensemble de conditions-cadres que les services de la ville devraient s'approprier dans leur travail quotidien.

Ces conditions-cadre permettent aussi de faire le lien et d'assurer une cohérence avec d'autres politiques publiques.

0. tout le centre ville

C 0.1

Favoriser les mobilités douces

- maillage et continuités piétonnes (trottoirs, traversées)
- accès aux arrêts TC facilités
- continuité des itinéraires cyclables
- développement du stationnement vélo

C 0.2

Réfléchir à une localisation coordonnée des marchés et manifestations

- marchés hebdomadaires (alimentaires, de produits manufacturés, puces) de préférence dans la ville calme
- manifestations et rassemblements (fêtes foraines, foires, festivals, etc.) de préférence dans la ville trépidante
- tirer parti de ces implantations pour consolider la vocation de certains lieux et leur mise en réseau (M 1.2, M2.4)
- coordonner avec la révision prévue du règlement communal

C 0.3

Prendre en considération le patrimoine bâti et urbain dans les projets d'aménagement

- désencombrement de l'espace public
- dégagement des vues
- disposition adéquate du mobilier (par exemple les bancs)
- mise en lumière de certaines façades (concertation avec les propriétaires privés)

1. ambiance calme

C 1.1

Favoriser la création de zones à vitesse limitée et de zones piétonnes

- sécurité des déplacements MD
- maintien d'une ambiance sonore paisible
- diversification de l'usage de la rue (végétalisation, usages spontanés, etc.)

C 1.2

Soutenir les initiatives locales à vocations sociales et culturelles

- pavillons, installations temporaires
- conciergerie de quartier
- bibliothèque, ludothèque mobiles
- ciné plein air
- etc.
- test de programmation en matière d'usages avant aménagement, projets pilotes, etc.

C 1.3

Soutenir la diversification de l'offre commerciale et d'activités au rez

- concertation avec les propriétaires de locaux vacants et les potentiels occupants tels que les commerçants, les milieux associatifs, culturels, de formation, etc.
- réglementation garantissant le maintien d'activités au rez-de-chaussée dans les endroits sensibles

2. ambiance trépidante

C 2.1

Favoriser la cohabitation et une répartition équitable de l'espace entre tous les usagers

- piétons
- réseau et stationnement cyclable
- stationnement TIM
- desserement du réseau TC
- transfert modal
- emprises sur le DP (terrasses, étals, manifestations, etc.)

C 2.2

Soutenir les initiatives locales à vocation commerciales, culturelles et institutionnelles

- expositions en plein air
- street food
- etc.
- test de programmation en matière d'usages avant aménagement, projets pilotes, etc.

C 2.3

Soutenir la diversification de l'offre commerciale au rez

- concertation avec propriétaires de locaux vacants, milieux économiques, de formation, etc.
- réglementation garantissant le maintien d'activités au rez-de-chaussée dans les endroits sensibles

3. articulations

C 3.1

Faciliter l'orientation intuitive des usagers et la fluidité des parcours

- continuité et sécurité des déplacements MD
- lisibilité des aménagements
- dégagements vers les repères urbains et paysagers (bâtiments remarquables, Jura, cours d'eau)

mesures de mise en oeuvre

La mise en oeuvre du Concept porte en partie sur des mesures d'aménagement et de gestion de l'espace public, listées ci-dessous.

A ce stade, ces mesures n'ont fait l'objet d'aucune priorisation. Le détail des fiches permettra d'orienter les décisions politiques à prendre tant sur les moyens à dégager que sur les opportunités à saisir ou créer pour concrétiser le Concept.

Seules les **mesures emblématiques** sont distinguées. Leur réalisation aura valeur d'exemple ou permettra d'enclencher un changement.

Les fiches ci-après récapitulent les enjeux du site, principalement en termes d'usages, et les conditions de mise en oeuvre de la mesure.

Pilotage : instance responsable du projet.

Accompagnement : autres instances municipales amenées à collaborer avec le pilote.

Partenariat : organes internes et externes à l'administration, directement concernés par le projet (utilisateurs, exploitants TC, etc.) et amenés à contribuer à sa conception.

Concertation : organes internes ou externes à l'administration, groupements ou individus informés ou consultés lors de l'élaboration du projet.

0. tout le centre ville

1. ambiance calme

mesures non localisées

M 0.1

Amélioration de la qualité de séjour
valorisation des bancs publics

M 1.1

Rues vertes et vivantes

- permis de végétaliser le trottoir
- permis de déborder (activités domestiques et sociales)

mesures localisées

M 0.2

Ceinture arborisée

M 1.2

Consolidation d'un réseau de places au bas de la vieille-ville

- vision d'ensemble
- stratégie générale

M 1.2.1 place de la Fontaine

M 1.2.2 rue du Marché

M 1.2.3 place du Marché Neuf

M 1.3

Extrémité de la rue du Général Dufour

M 1.4

Aire Heuer - rue des Jardins

M 1.5

Végétalisation des cours d'écoles

M 1.6

Rue Centrale Nord

2. ambiance trépidante

3. articulations

M 2.1

Rues animées

- permis d'animer (activités culturelles et commerciales)
- permis de piétoniser (temporaire, saisonnier, etc.)

M 2.2

Place de la Gare - Place Guisan

M 2.3

Rue de la Gare (place Guisan - place Centrale)

M 2.4

Consolidation d'un réseau d'espaces publics entre la gare et le Palais des Congrès

- vision d'ensemble
- stratégie générale

M 2.4.1 place de l'Argent

M 2.4.2 rue des Marchandises

M 3.1

Quais et franchissements du canal de la Suze

M 3.2

Pont-du-Moulin - Rue du Canal - Rue Franche

fiches de mesures

M 0.1

Amélioration de la qualité de séjour : valorisation des bancs publics

Constat

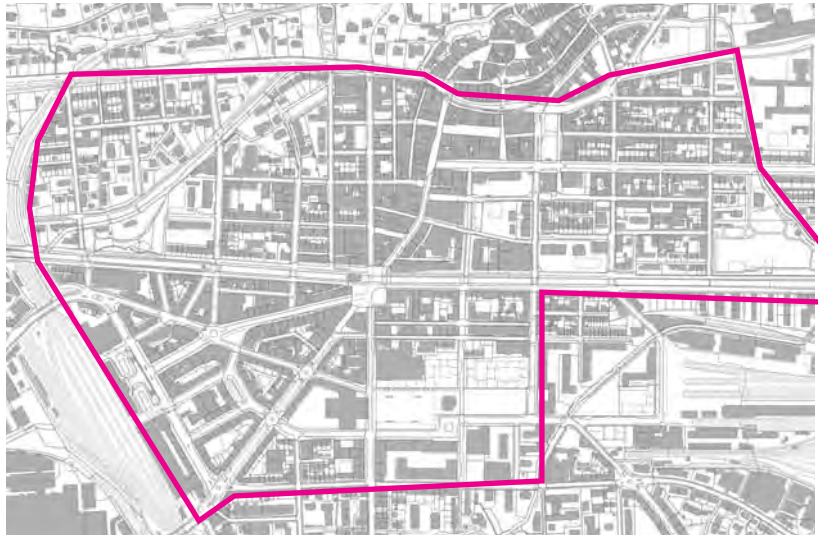
- + Ville propice aux déplacements piétons et à la promenade.
- Hétérogénéité du mobilier.
- Trop peu de modèles avec dossier et accoudoirs : inadaptation aux besoins des PMR.
- Défaut d'entretien.
- Localisation et orientation pas toujours adéquate.
- Offre parfois insuffisante.



Objectifs

- Favoriser les utilisations spontanées de l'espace public : rencontres, sorties, haltes, observation, etc.
- Offrir davantage de possibilités de s'asseoir sans obligation de consommer.
- Améliorer le confort ergonomique (matériaux, vues, climat).
- Opter pour une gamme homogène (identité, gestion facilitée).
- Ne pas exclure des exceptions à même de diversifier les usages possibles.
- Equiper en priorité les espaces fortement fréquentés et faiblement pourvus tels que la rue de Nidau.

Périmètre



Processus

1. Etablir un diagnostic concerté de l'offre actuelle (localisation, état, adéquation aux usages).
2. Concevoir un plan d'action sur le mobilier existant en lien avec l'entretien courant.
3. Envisager une campagne de rénovation, remplacement et complément des éléments de mobilier (choix des modèles, localisations, financement, phasage, communication).

Ressources

- Diagnostic : mandat de relevé de l'offre existante dans le centre-ville.
- Campagne : coût à évaluer en fonction des ambitions de la Ville de Bienne, échelonnables sur plusieurs années.

Acteurs

Pilotage :
Service des espaces verts.

Concertation :
Autres instances municipales selon besoin.
Associations : ProCap, ProSenectute, autres selon besoin.

Opportunités

Saisir l'occasion de projets d'aménagement pour anticiper, tester de nouvelles configurations ou de nouveaux modèles, sans attendre la réalisation du diagnostic.

Prévoir, quand cela se justifie, des implantations test avant de fixer définitivement le mobilier.

Conditions-cadres

C 0.3

M O.2

Ceinture arborisée

Constat

- + Arborisation de qualité mais disparate .
- + Quelques alignements ou ensembles de d'envergure (quais de la Suze, rue du Général-Dufour, rue de Morat).
- Espaces verts déconnectés les uns des autres.
- Impression faussée d'un centre-ville très minéral.

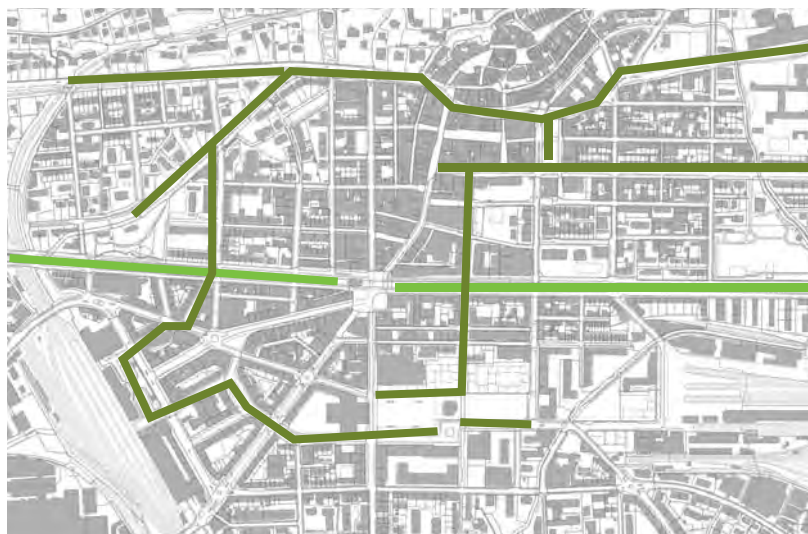


Objectifs

- Marquer et valoriser les contours du centre-ville par l'intégration d'alignements d'arbres dans les compositions urbaines.
- Contribuer à la régulation du climat urbain et favoriser les mobilités douces, en particulier en direction des institutions culturelles, des bords de la Suze et des parcs.
- Assurer un réseau vert continu et contribuer à la biodiversité en ville.
- Végétaliser les pieds d'arbres pour augmenter la valeur environnementale et ornementale.



Localisation



Processus

1. Mener une étude de faisabilité permettant de définir précisément le tracé de la ceinture arborisée (stratégie mobilité y c. stationnement, réseaux en sous-sol, planification de travaux, services écosystémiques, etc.).
2. Modifier le plan d'alignement.
3. Définir les essences à privilégier (adaptation à l'évolution climatique, cohérence urbaine) et établir des recommandations générales à respecter pour les plantations en cas de projet ou d'intervention sur le domaine public.
4. Idéalement, prévoir une campagne de plantation.

Ressources

- Etude de faisabilité et recommandations techniques : mandat d'architecte-paysagiste, ingénieur-civil et ingénieur en transport.
- Campagne de plantation : fourniture et plantations hors projet d'aménagement.

Acteurs

Pilotage planification :
Service planification et espace urbain.

Accompagnement :
Service espaces verts, Service circulation.

Pilotage mise en oeuvre :
Service circulation, Service génie-civil - nouvelles constructions.

Concertation :
Autres instances municipales selon besoins.
Associations : ProVélo, Mobilité Piétonne.

Synergies

Collaborer avec les milieux du patrimoine pour les situations proches de bâtiments intéressants.

Intégrer une réflexion sur la signalétique pour promouvoir certains itinéraires pour les mobilités douces.

Conditions-cadres

C 0.3

M1.1

Rues vertes et vivantes

Constat

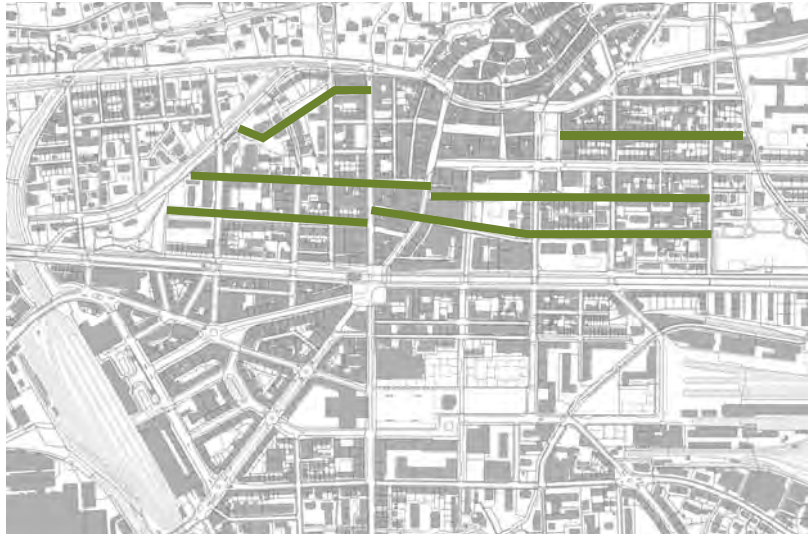
- Rues de quartier très peu végétalisées et animées.
- Monotonie de certains tronçons.
- + Présence d'une végétation riveraine de jardins dans les quartiers résidentiels, débordant ponctuellement sur le domaine public et qui anime et embellit la rue.
- + Qualité architecturale du bâti qui contribue à la qualité des rues du quartier mais ne suffit pas à leur donner vie.

Objectifs

- Structurer et favoriser les parcours hors des grands axes et les liaisons mobilités douces entre les quartiers résidentiels par l'agrément d'une végétation simple et variée. Relier prioritairement les écoles et les parcs.
- Favoriser le lien social en soutenant des initiatives d'appropriation ponctuelle du domaine public par la plantation et l'entretien d'espaces résiduels ou délaissés (permis de végétaliser).
- Renforcer la place du végétal dans la ville et améliorer le confort climatique.
- Tolérer des appropriations spontanées de peu d'importance qui participent à la vitalité de la rue.



Localisation



Processus

1. Définir les conditions-cadres pour la mise en place d'un "permis de végétaliser" le domaine public destiné aux particuliers : plantation et entretien de bacs, de pieds d'arbres, de plantes grimpantes en pied de façades, d'espaces résiduels de toutes natures.
2. Identifier et activer les partenaires.
3. Lancer un appel à initiatives dans une ou plusieurs rues pilotes pour promouvoir la démarche.
4. Réaliser un bilan des expériences pilotes après 2 ans (niveau de satisfaction, appréciation de la population, conditions techniques) et, cas échéant, rectifier les conditions d'octroi du permis.

Ressources

- Elaboration du "permis de végétaliser" : mandat d'accompagnement du processus de dialogue par un bureau externe (communication, médiation), voire un soutien externe juridique et/ou de gestion de projet.
- Promotion : ressources internes.
- Projets pilotes : prestations en nature (fosses de plantation, fourniture de terre végétale, de semences ou de plants).

Acteurs

Pilotage :

Département de la sécurité publique.

Accompagnement :

Service planification et espace urbain, Inspection de la voirie.

Patenariats :

Service circulation, Service espaces verts, Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Service spécialisé de l'intégration
Partenaires externes : à préciser / associations de quartier, groupements d'habitants, propriétaires riverains, écoles riveraines, Pro natura.

Concertation :

Autres instances municipales, notamment Département des constructions.

Références

S'inspirer des Permis de végétaliser dans de nombreuses villes françaises (Paris, Lyon, Lille, Dijon, Dunkerque, etc.) : contacts à prendre pour retour d'expériences.

Saisir l'occasion de tout projet de construction, rénovation, transformation de bâtiments riverains pour inciter les propriétaires ou habitants à participer à la végétalisation du domaine public attendant.

Conditions-cadres

C 1.1, 1.2, 1.3

M1.2

Consolidation d'un réseau de places au bas de la vieille-ville

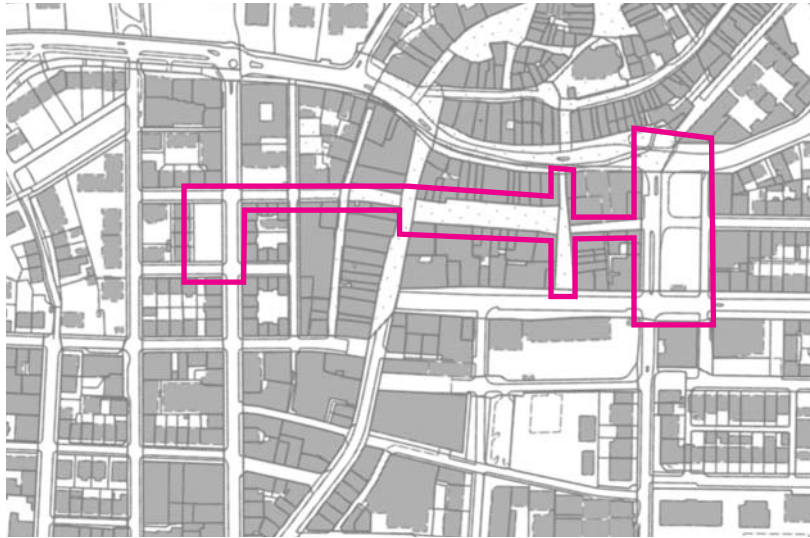
Constat

- + Espaces libres à échelle humaine au coeur d'un quartier dense et bénéficiant potentiellement de l'animation de la rue de Nidau.
- + Localisation favorable à proximité de la vieille-ville, présence d'un tissu bâti ancien et d'objets architecturaux remarquables.
- Isolement des places de la Fontaine, rue du Marché et place du Marché-Neuf au sein de leur quartier.
- Difficulté à trouver une identité propre et des usages en suffisance pour faire vivre ces espaces publics pour eux-mêmes.

Objectifs

- Accueillir prioritairement des usages de quartier développant le lien social.
- Favoriser les initiatives locales, activités, animations, événements culturels et festifs associatifs et non institutionnels.
- Traiter les places de la Fontaine, rue du Marché et place du Marché-Neuf en réseau et de manière coordonnée, tant du point de vue des usages que des nouveaux aménagements et de l'éclairage.
- Assurer la continuité et la sécurité des cheminements piétons et itinéraires mobilités douces entre les places de la Fontaine et du Marché-Neuf.
- Valoriser le patrimoine urbain et architectural (ensembles bâtis, vues, etc.).
- Relocaliser les marchés hebdomadaires sur ce réseau d'espaces publics.

Périmètre



Processus

1. Lancer une réflexion sur la programmation des place de la Fontaine, rue du Marché et place du Marché-Neuf, en concertation avec les milieux associatifs locaux : appel à idées pour programmation-test, mise à disposition temporaire d'espaces publics et éventuellement de locaux attenants.
2. Tester des programmations : mise en place, suivi et bilan.
3. Concevoir une vision d'ensemble, des principes d'aménagements et définir les conditions de mise en oeuvre.

Ressources

- Vision d'ensemble : mandat d'architecte-paysagiste et d'urbaniste pour l'élaboration d'une vision d'ensemble et d'une stratégie générale de mise en oeuvre.
- Programmation test : mandat d'élaboration et d'accompagnement du processus participatif de programmation, y compris phase de test et bilan.

Acteurs

Pilotage :

Service planification et espace urbain.

Accompagnement :

Service génie-civil - nouvelles constructions, Service des monuments historiques.

Partenariat :

Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique, Département des constructions, Service circulation, Service espaces verts.

Concertation :

Associations: Mobilité piétonne, ProVélo, Pro-Cap, ProSenectute, ATE, TCS.
Autres instances municipales selon besoin.

Opportunités

Etudier la possibilité de délocaliser l'accueil des fêtes foraines hors de ce périmètre.

Impliquer les milieux économiques et les propriétaires de locaux vacants dans une réflexion et des actions favorisant l'accueil d'activités alternatives (commerce de niche, pop-up store, seconde main, activités culturelles ou événementielles, de formation, etc.).

Conditions-cadres

C 0.2, 0.3, 1.3

M1.2.1

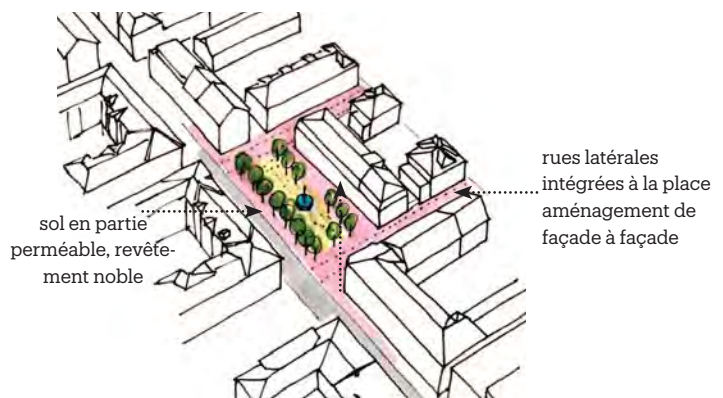
Place de la Fontaine

Constat

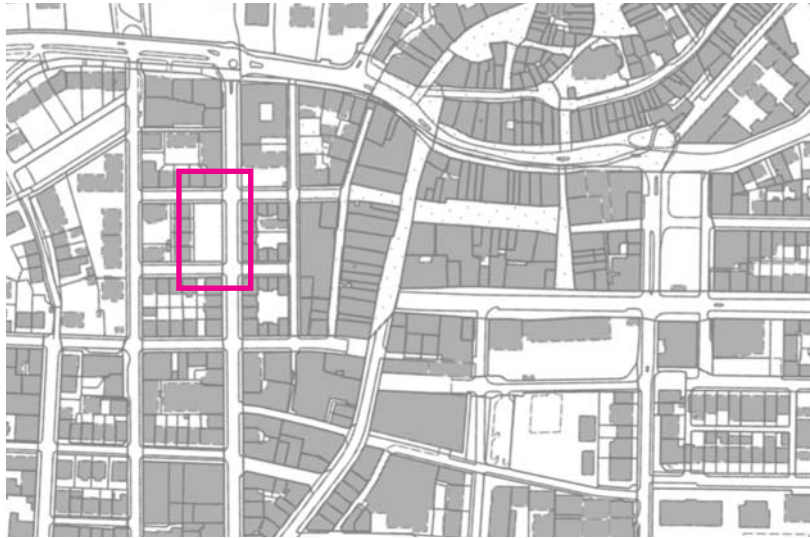
- + Articulation entre secteurs résidentiel et commerçant.
- + Espace de respiration le long de la rue Centrale.
- + Ensemble urbain de qualité: architecture raffinée, volumétrie à échelle humaine, matériaux et mobilier sobres et anciens, arborisation.
- Restaurants en vis-à-vis déconnecté de la place.
- Pas de rez-de-chaussée actifs donnant directement sur la place.
- Place cernée sur trois côtés par des rues, d'où un sentiment d'isolement pour le piéton.
- Qualité de séjour paradoxalement faible.

Objectifs / principes d'aménagement

- Améliorer la qualité de séjour en permettant des appropriations spontanées et favorisant le lien social.
- Etablir un dialogue avec les commerçants riverains pour étendre certaines activités sur l'espace public.
- Tirer parti de la position d'articulation de la place dans les parcours piétons, en intégrant les rues de l'Union et de l'Industrie par un aménagement de façade à façade.
- Etudier un traitement différencié de la rue Centrale au droit de la place, contribuant à réduire l'effet de coupure avec les façades ouest (élargissement des trottoirs, revêtement de chaussée, etc.).
- Promouvoir l'utilisation d'un vocabulaire en harmonie avec la ville ancienne (matériaux, mobilier, composition).
- Prévoir un projet d'éclairage valorisant le bâti et générant une ambiance chaleureuse.



Périmètre



Processus

1. Définir le cahier des charges des aménagements définitifs sur la base de la vision d'ensemble (M.1.2).
2. Selon les ambitions du cahier des charges, lancer soit une procédure garantissant la qualité architecturale et urbanistique, soit un appel d'offres.

Ressources

Mandat destiné à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes-paysagistes, architectes, ingénieurs-civils, éclairagiste, éventuellement précédé de l'organisation d'un concours.

Acteurs

Pilotage conception :
Service planification et espace urbain.

Accompagnement conception :
Service génie-civil - nouvelles constructions,
Service des monuments historiques.

Partenariat conception :
Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique.

Pilotage réalisation :
Service génie-civil - nouvelles constructions.

Accompagnement réalisation :
Service planification et espace urbain, Service des monuments historiques.

Concertation :
Transports publics biennois, Service circulation, Service espaces verts, autres selon besoins.

Opportunités

Relocaliser une partie des marchés hebdomadaires sur la place.

Traiter l'amorce des rues de l'Union et de l'Industrie (hors du périmètre de la place) en rues vertes.

Contrainte

ISOS 6.11

Conditions-cadres

C 0.2, 0.3, 1.1, 1.2

M1.2.2

Rue du Marché

Constat

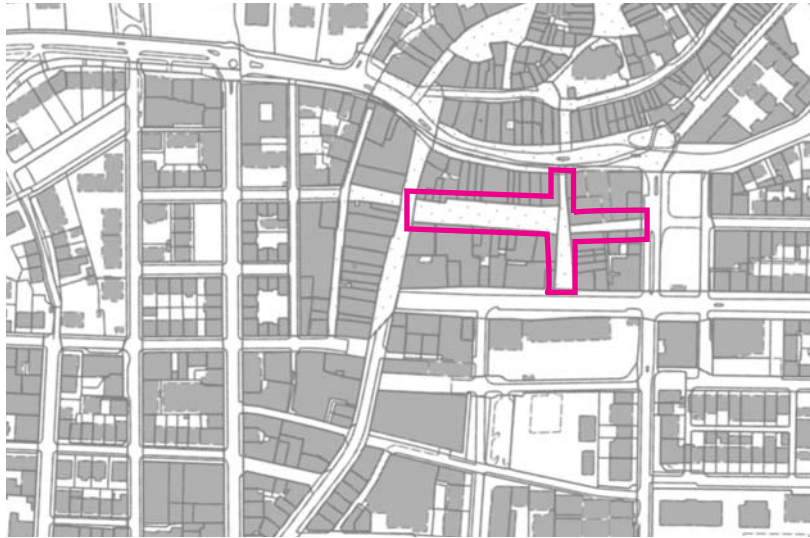
- + Trace de la première extension de la vieille-ville: bâti ancien, façades non alignées offrant une variété plaisante, ensemble ordonné et fontaine et arbres à l'ouest de la rue.
- + Rue présentant toutes les caractéristiques et potentialités d'usage d'une place à échelle humaine.
- + Situation privilégiée à proximité de la rue de Nidau dont elle peut potentiellement servir d'espace de halte et de séjour.
- Traitement de sol, mobilier urbain et de terrasse très banals.
- Continuités avec la rue du Collège et la place du Marché-Neuf non valorisées laissant un sentiment de cul-de-sac.
- Présence de vitrines opacifiées ou de qualité médiocre, disposition incontrôlée du mobilier commercial (chevalets, présentoirs, congélateurs, etc.).

Objectifs

- Valoriser la rue comme une partie historiquement intégrante de la vieille-ville : promouvoir l'utilisation d'un vocabulaire de ville ancienne (matériaux, mobilier, composition) et prévoir un projet d'éclairage valorisant le bâti et générant une ambiance chaleureuse.
- Améliorer la qualité de séjour et d'usage statique (s'arrêter, boire un verre, se rencontrer) par une amélioration concertée des mobiliers commerciaux (disposition et esthétique).
- Redonner sa vocation première à cet espace en y relocalisant une partie des marchés hebdomadaires.
- Diversifier l'offre commerciale et d'activités autour de la place pour augmenter l'attrait de l'adresse : promouvoir un type d'activités plus durable et vecteur de lien social (artisanat, seconde main, repair café, vente en vrac, circuits courts, insertion sociale).



Périmètre



Processus

1. Définir le cahier des charges des aménagements définitifs sur la base de la vision d'ensemble (M 1.2).
2. Selon les ambitions du cahier des charges, lancer soit une procédure garantissant la qualité architecturale et urbanistique, soit un appel d'offres.

Ressources

Mandat destiné à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes-paysagistes, architectes, ingénieurs-civils, éclairagiste, éventuellement précédé de l'organisation d'un concours.

Acteurs

Pilotage conception :

Service planification et espace urbain.

Accompagnement conception :

Service génie-civil - nouvelles constructions,
Service des monuments historiques.

Partenariat conception :

Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique.

Pilotage réalisation :

Service génie-civil - nouvelles constructions.

Accompagnement réalisation :

Service planification et espace urbain, Service des monuments historiques.

Concertation :

Service circulation, Service espaces verts. Propriétaires et commerçants riverains.

Opportunités

Relocaliser une partie des marchés hebdomadaires sur la rue du Marché.

Traiter conjointement la rue du Collège et le prolongement de la rue du Marché vers la place du Marché-Neuf.

Contrainte

ISOS 2.1

Conditions-cadres

C 0.2, 0.3, 1.1, 1.2

M1.2.3

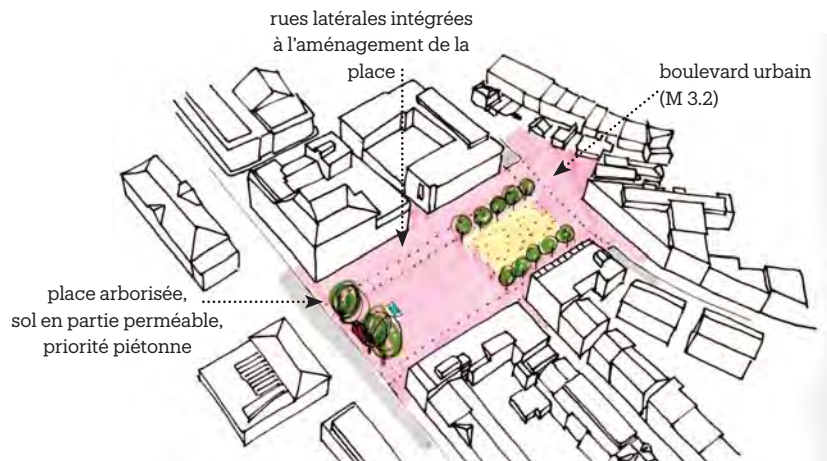
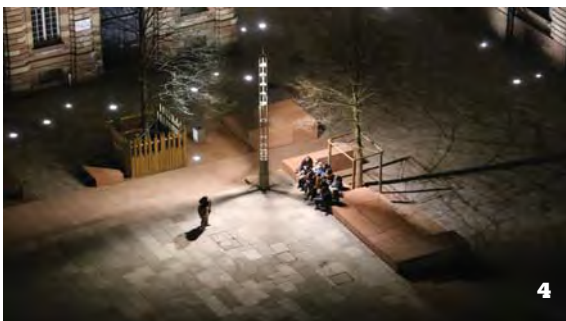
Place du Marché-Neuf

Constat

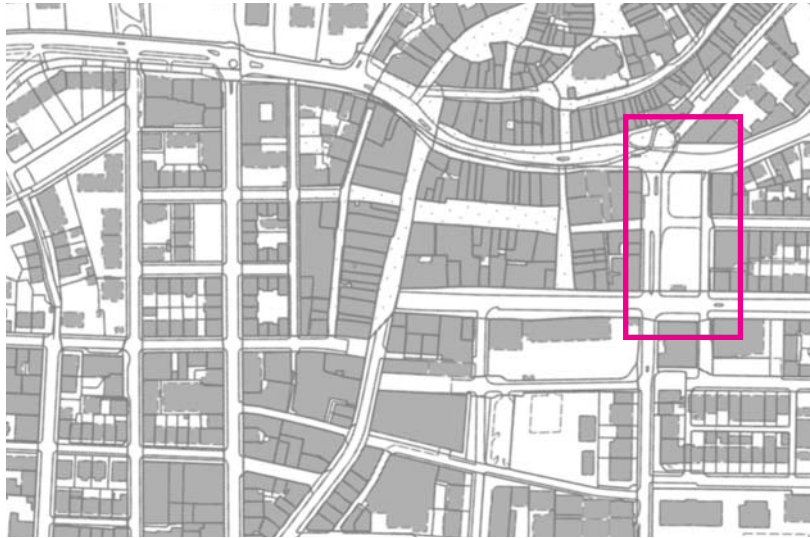
- + Espace public à l'échelle de la ville : articulation entre la vieille-ville, les rues commerçantes et les quartiers résidentiels.
- + Dégagement de vues vers la vieille-ville et le Jura.
- + Présence d'un ensemble arboré, d'un édicule au sud et de bâtiments intéressants aux abords directs (poste, bibliothèque, kiosque, bâtiments de logements, etc.).
- Place occupée par du stationnement et cernée par de larges voiries qui procurent un sentiment d'isolement et d'inconfort sonore à l'usager.
- Traitement de sol inhabituel à Bienne (pavés rouges).
- Vide peu accueillant en dehors des fêtes foraines et autres manifestations.
- Rez-de-chaussée commerciaux déconnectés et de faible qualité.

Objectifs / principes d'aménagement

- Piétonniser et valoriser la place comme espace majeur d'accueil et d'épanouissement de la vie de quartier : utilisation d'un vocabulaire générant une ambiance chaleureuse (matériaux naturels, sol perméable, mobilier, éclairage, arborisation).
- Intégrer les rues du Marché-Neuf et du Manège par un aménagement de façade à façade de sorte à réconcilier les rez-de-chaussée commerciaux avec l'espace de la place.
- Assurer le confort et la sécurité des continuités piétonnes vers la rue du Marché, la rue des Tanneurs et la rue Dufour. Améliorer la qualité de séjour et la vocation de rencontre par l'ajout temporaire ou définitif d'un pavillon d'accueil d'activités ou d'une conciergerie de quartier.
- Diversifier l'offre commerciale et d'activités autour de la place pour augmenter l'attrait de l'adresse et promouvoir un traitement qualitatif des vitrines.



Périmètre



Processus

1. Définir le cahier des charges des aménagements définitifs sur la base de la vision d'ensemble (M 1.2).
2. Lancer une procédure garantissant la qualité architecturale et urbanistique, soit un appel d'offres.

Ressources

Ressources internes pour l'organisation d'un concours.

Mandat destiné à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes-paysagistes, architectes, ingénieurs-civils, éclairagiste.

Acteurs

Pilotage conception :
Service planification et espace urbain.

Accompagnement conception :
Service génie-civil - nouvelles constructions,
Service des monuments historiques.

Partenariat conception :
Service circulation, Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique.

Pilotage réalisation :
Service génie-civil - nouvelles constructions.

Accompagnement réalisation :
Service planification et espace urbain, Service des monuments historiques.

Concertation :
Service espaces verts, Commerçants riverains.

Opportunités

Examiner la possibilité de délocaliser tout ou partie des fêtes foraines pour libérer la place de ses contraintes d'aménagement et restituer son usage au quartier.

Relocaliser une partie des marchés réguliers sur la place.

Evaluer la faisabilité d'une réquisition partielle ou totale du pavillon existant pour une réaffectation publique.

Conditions-cadres

C 0.2, 0.3, 1.1, 1.2

M1.3

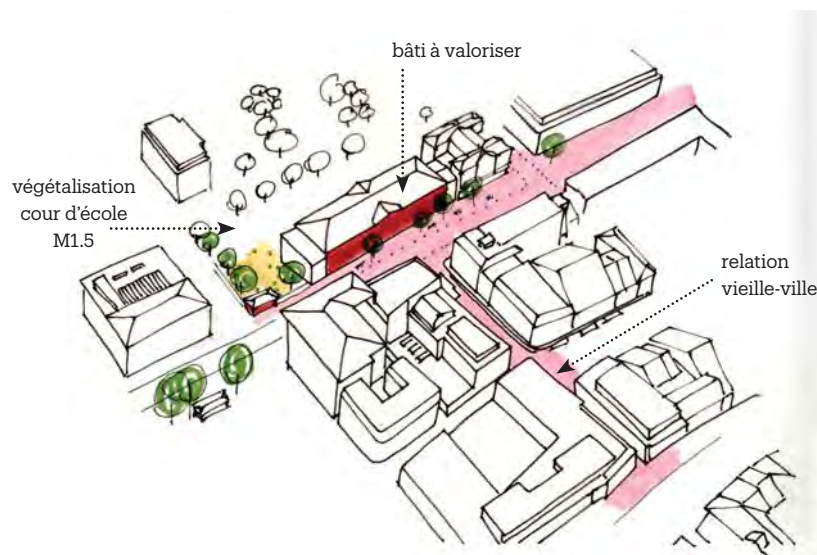
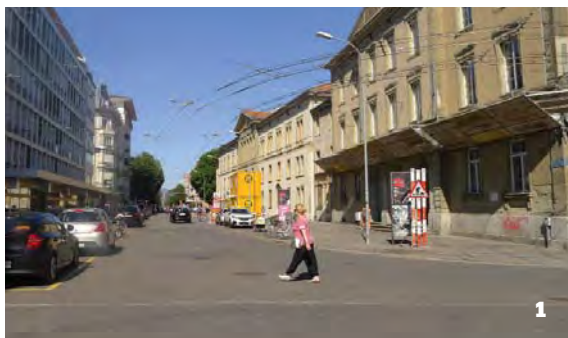
Extrémité de la rue du Général-Dufour

Constat

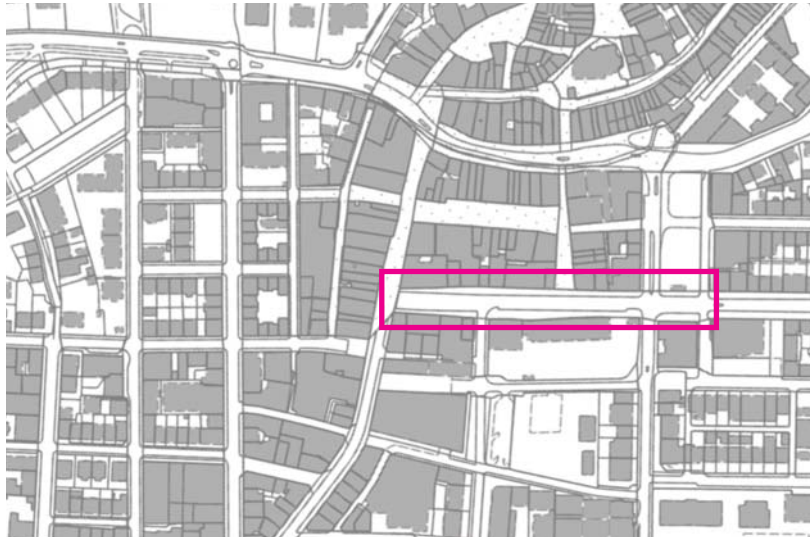
- + Espace généreux de façade à façade.
- + Relation visuelle entre la façade principale de l'école et la vieille-ville via la rue du Collège.
- + Présence du collège Dufour - bâtiment remarquable, mais en très mauvais état (projet d'assainissement en cours).
- Image routière forte au droit de l'école due notamment à l'interruption des alignements d'arbres et aux contraintes de circulation.
- Insécurité des déplacements mobilités douces.
- Espace piétonnisé côté rue de Nidau souffrant d'un déficit d'identité et d'usage (revêtement de sol banal, absence de mobilier, couvert insuffisamment utilisé).

Objectifs

- Redonner une identité claire de boulevard à l'espace pour clarifier ses usages.
- Etudier un aménagement cohérent de l'ensemble, de façade à façade, articulant de manière plus fine la fin du système de boulevard planté et réconciliant le tronçon piéton et tronçon circulé en donnant plus de place aux mobilités douces.
- Révéler le rapport à la rue du collège Dufour par la création d'un vrai parvis et la valorisation de sa relation avec la vieille-ville.
- Ménager les architectures riveraines (poste, bibliothèque, kiosque) et l'articulation avec la place du Marché-Neuf et ses usages présents et futurs.



Périmètre



Processus

1. Lancer un appel d'offres et élaborer un projet de requalification de la rue en cohérence avec le projet d'assainissement du collège Dufour.
2. Mettre en valeur la façade sur rue du collège Dufour dans le cadre du projet de rénovation.

Ressources

- Projet d'aménagement : appel d'offres destiné à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes-paysagistes/architectes, ingénieurs-civils, éclairagiste.

Acteurs

Pilotage réalisation :

Service génie-civil - nouvelles constructions

Accompagnement réalisation :

Service planification et espace urbain, Service circulation, Service des monuments historiques.

Concertation :

Département des constructions, Service espaces verts, autres selon besoins.

Transports publics biennois.

Propriétaires et commerçants/restaurateurs du secteur d'intervention.

Associations: Mobilité iétonne suisse, ProVélo, ProCap, ProSenectute, ATE, TCS.

Synergies

Réaliser un diagnostic de l'état sanitaire des arbres d'alignement de l'ensemble de l'avenue du Général-Dufour pour évaluer la pertinence d'une intervention coordonnée.

Contraintes

Consolider les itinéraires des bus et la marge de manoeuvre sur le stationnement avant d'entreprendre le projet d'aménagement.

ISOS 2.0.2 à 2.0.4

Conditions-cadres

C 0.3, 1.1

M1.4

Aire Heurer - rue des Jardins

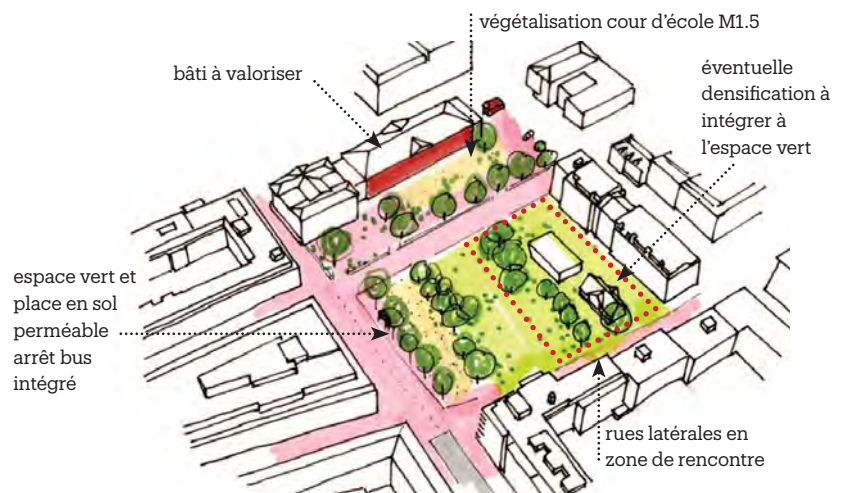


Constat

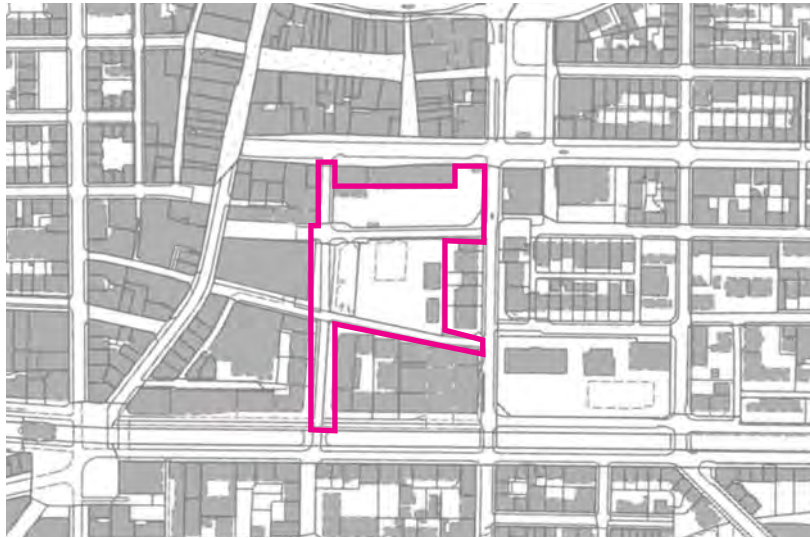
- + Vaste espace ouvert bénéficiant d'une belle arborisation et d'une atmosphère calme.
- + Situation privilégiée à l'articulation entre des quartiers résidentiels, des équipements publics (écoles, crèche, bibliothèque) et la zone piétonne commerçante.
- + Présence d'un arrêt de bus.
- Fragmentation en différents secteurs cloisonnés : rue, arrêt de bus, parkings, place de jeux, cour d'école.
- Contraste entre les potentialités de l'espace et son usage exclusivement fonctionnel comme arrière (de l'école, de la rue de Nidau, de la Coop, etc.).
- Insécurité pour les mobilités douces (conflits vélos-voitures au carrefour rue Schüler/rue des Jardins; liaisons piétonnes vers le collège Dufour insatisfaisantes)

Objectifs

- Reconnaître et inscrire le potentiel d'usages d'intérêt public de cet espace fortement arborisé et calme au coeur du centre-ville.
- Valoriser ce secteur comme le point d'accroche et de destination de la rue des Jardins. Ce faisant, donner une vocation plus claire à cette rue.
- Concevoir l'aménagement du périmètre comme un ensemble cohérent favorisant une polyvalence d'usages centrés autour de la détente et du jeu : cour d'école = espace public, zones de rencontre, espaces verts et publics non cloisonnés.
- Supprimer le stationnement en surface.
- Concevoir une éventuelle densification du périmètre en mettant l'accent sur la préservation du caractère vert et arboré, l'accessibilité et l'usage publiques et la fluidité des usages piétons.



Périmètre



Processus

1. Réaliser, suivre et documenter une mesure test : libérer le parking en surface des parcelles 1797 et 1827, décloisonner les espaces verts, piétoniser une partie de la rue Ernst-Schüller et aménager sommairement l'espace libéré pour les usages piétons (mobilier, animations, bibliothèque hors les murs, installation ou manifestation culturelle, etc.).
2. Reporter une décision sur l'affectation et la densification du secteur tant que les besoins ne sont pas clairement établis.
3. En cas de densification, privilégier un programme ou une forme bâtie faisant la part belle à l'espace vert et à l'espace public.

Ressources

- Mesure temporaire : mandat direct à un architecte-paysagiste pour conception en propre ou en mode participatif, aménagement et suivi.

Acteurs

Pilotage conception :
Service planification et espace urbain.

Accompagnement conception :
Service circulation, service génie-civil - nouvelles constructions, Département sécurité publique.

Partenariat conception :
Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Service espaces verts, collège Dufour, crèche, bibliothèque.

Pilotage réalisation :
Idem conception + service circulation, service espaces verts, Département sécurité publique.

Concertation :
Autres instances municipales selon besoins.
Transports publics biennois
Propriétaires et commerçants/restaurateurs du secteur d'intervention.
Associations: Mobilité piétonne suisse, ProVélo, ProCap, ProSenectute, ATE, TCS.

Opportunités

Réaliser un aménagement en cohérence avec le projet d'assainissement du collège Dufour, en particulier la transformation de la cour.

Conditions-cadres

C 1.1, 1.2

M1.5

Végétalisation des cours d'écoles

Constat

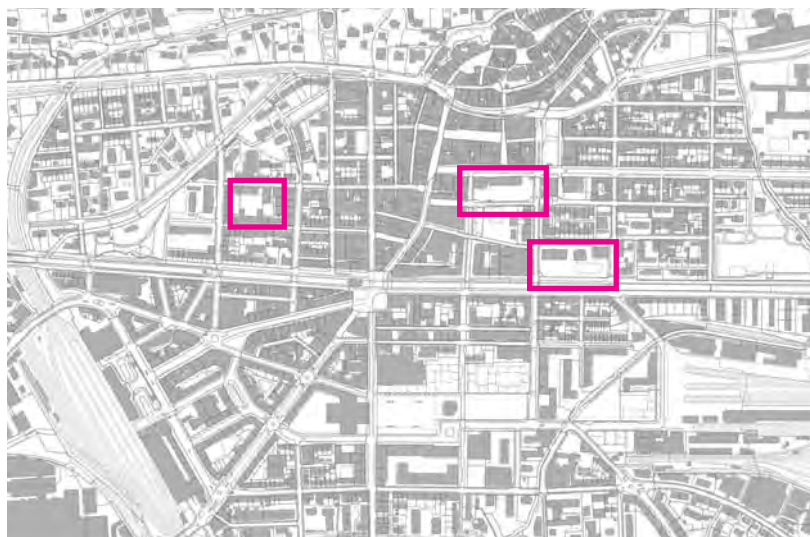
- + Espaces ouverts au coeur des quartier offrant un grand potentiel de diversification des usages.
- Espaces généreux sous-utilisés en dehors des périodes scolaires.
- Aménagements monofonctionnels et principalement conçus selon des critères de sécurité.
- Revêtements souvent entièrement imperméables constituant des îlots de chaleur et ne permettant pas une gestion durable de l'eau.



Objectifs

- Répondre à l'urgence climatique et lutter contre les îlots de chaleur au profit des écoliers et des habitants.
- Maintenir les cours d'école ouvertes à tous en dehors des périodes scolaires.
- Augmenter la qualité d'accueil des cours d'écoles pour des usages extra-scolaires (détente, jeux, animations ponctuelles ou saisonnières).
- Perméabiliser un maximum de surfaces au sol, planter des arbres ou toute autre forme de végétation apportant de l'ombrage et de la fraîcheur.
- Augmenter la biodiversité en ville.
- Sensibiliser les usagers et en particulier les écoliers à l'importance de la végétation en ville.

Localisation



Processus

1. Etablir les priorités sur la base des programmes de rénovation des bâtiments et du volontariat des établissements.
2. Lancer un projet pilote avec une école volontaire.
3. Etablir un protocole de suivi qualitatif des effets produits en termes climatiques et d'usages.
4. Promouvoir des démarches similaires dans toutes les écoles de la ville.

Ressources

- Mesure pilote : mandat d'accompagnement du processus participatif et de suivi qualitatif pour retour d'expérience + mandat d'architecte-paysagiste pour concrétisation du projet.

Acteurs

Pilotage :

Département des constructions.

Accompagnement :

Département écoles et sport.

Partenariat :

Service espaces verts, Direction des écoles, élèves, parents d'élèves.

Concertation :

Autres instances municipales selon besoins.
Autres associations selon opportunité.

Opportunités

Intégrer la lutte contre les îlots de chaleur dans les préaux dans chaque projet de rénovation, construction ou d'agrandissement d'école.

Références

S'inspirer des démarches suivantes: contacts à prendre pour retour d'expériences.

- Oasis des cours d'écoles de la Ville de Paris.
- Oasis des cours d'écoles du Canton de Genève (DIP, projet Cool city).

Conditions-cadres

C 1.2

M1.6

Rue Centrale - Nord

Constat

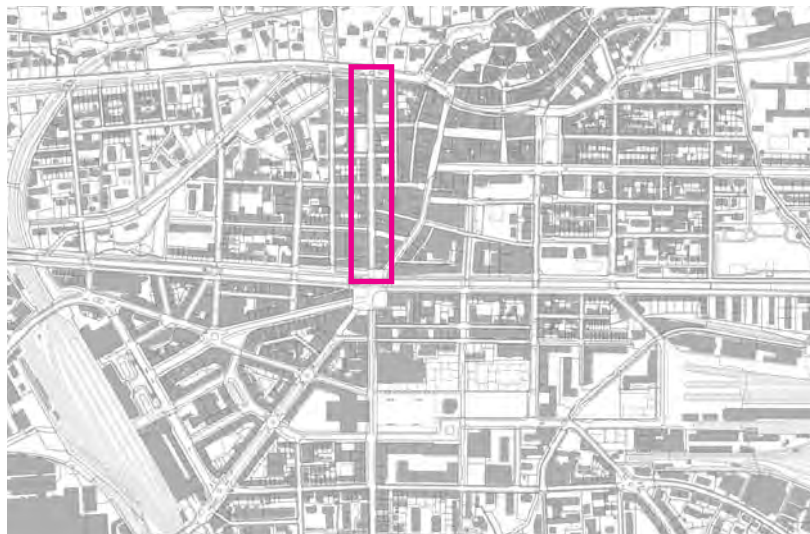
- + Axe structurant du centre-ville, tant en termes urbanistiques que de mobilité.
- + Relation visuelle forte avec le Jura au nord.
- + Présence de commerces et de cinémas sur une grande partie de la rue.
- + Homogénéité de l'architecture.
- Fréquentation souffrant de la concurrence de la rue de Nidau malgré la qualité des commerces.
- Image très routière et peu accueillante pour le piéton.
- Arrêts de bus sans confort et mal signalés.

Objectifs

- Atténuer l'image routière et favoriser les déplacements piétons et la flânerie : utiliser d'un mobilier urbain de qualité (luminaires, bancs, etc.) et valoriser l'ambiance nocturne.
- Assurer la continuité des trottoirs aux débouchés des rues latérales, si possible leur élargissement.
- Faciliter les relations transversales les secteurs résidentiels et le secteur commerçant de la rue de Nidau : accès aux arrêts de bus et traversées piétonnes confortables et sûrs.
- Pallier le manque d'espace en soutenant le verdissement des façades et toute forme de mise en valeur des vitrines et devantures, y compris via intervention artistique.



Périmètre



Processus

1. Soutenir, voire promouvoir, une mise en valeur des façades, vitrines et devantures par des interventions légères, éphémères ou définitives : par exemple, concours, éventuellement en lien avec des événements festifs (braderie, carnaval, festivals, etc.).
2. Elaborer un projet de requalification de la rue Centrale et le mettre en oeuvre par tronçon, au gré des opportunités.
3. Elaborer un projet d'éclairage public et le mettre en oeuvre d'un seul tenant.

Ressources

- Soutien aux riverains : concours en partenariat avec les milieux économiques et culturels, ressources internes, administratives ou aides en nature.
- Projet d'aménagement : appel d'offres ou mandat direct destiné à une équipe pluridisciplinaire d'architecte et/ou architecte-paysagiste, ingénieur-civil et ingénieur en transports.

Acteurs

Pilotage mise en valeur des façades :

Service planification et espace urbain.

Accompagnement mise en valeur des façades :

Département Economie / Statistique, Département des constructions, Service des monuments historiques.

Partenariat mise en valeur des façades

Département sécurité publique.

Concertation mise en valeur des façades :

Service circulation, Service génie civil - nouvelles constructions,

Propriétaires fonciers, commerçants riverains.

Pilotage requalification de la rue :

Service génie civil - nouvelles constructions.

Accompagnement requalification de la rue :

Service circulation, Service des monuments historiques.

Partenariat requalification de la rue :

Service planification et espace urbain, Service espaces verts, Département sécurité publique. Propriétaires fonciers, commerçants riverains. Transports publics biennois.

Synergies

Planifier la mise en oeuvre des aménagements en fonction des évolutions attendues sur la place de la Fontaine et Pont-du-Moulin.

Opportunités

Saisir l'opportunité de revoir la position des arrêts de bus.

Conditions-cadres

C 1.3

M 2.1

Rues animées

Constat

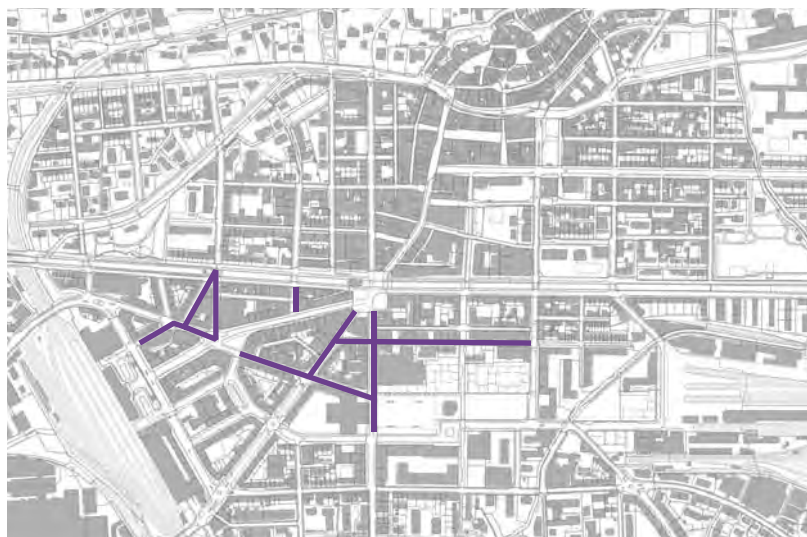
- Rues de quartier peu animées malgré la présence de commerces de proximité.
- Image routière dominante.
- Monotonie de certains tronçons.
- Absence de qualité de séjour.
- Possibilités d'extension des activités commerciales et culturelles sur le domaine public jugées insatisfaisantes.

Objectifs

- Structurer et favoriser les parcours en boucle entre les interfaces de transports, les commerces et les lieux de sortie ou de loisirs: continuité et élargissement des trottoirs (y c. par suppression de stationnement), traversées piétonnes facilitées sur les itinéraires préférés.
- Augmenter la qualité de séjour par l'ajout réfléchi de mobilier urbain.
- Favoriser l'animation quotidienne des rues en soutenant des initiatives individuelles ou collectives d'appropriation du domaine public (permis d'animer) spontanées ou programmées.
- Favoriser l'animation ponctuelle ou périodique des rues en soutenant des initiatives individuelles ou collectives de piétonisation de la chaussée (permis de piétoniser).



Localisation



Processus

1. Définir les conditions-cadre pour la mise en place d'un "permis d'animer" et d'un "permis de piétoniser" le domaine public destinés aux commerçants, acteurs culturels et associatifs, milieux de la formation.
2. Lancer un appel à initiatives dans une ou plusieurs rues pilotes pour promouvoir la démarche.
3. Réaliser un bilan des expériences pilotes après 2 ans (niveau de satisfaction, appréciation des usagers, conditions techniques) et, cas échéant, rectifier les conditions d'octroi des permis.

Ressources

- Elaboration des "permis d'animer et de piétoniser" : mandat d'accompagnement du processus de dialogue par un bureau externe (communication, médiation), voire un soutien externe juridique et/ou de gestion de projet.
- Promotion : ressources internes.
- Projets pilotes : prestations en nature (pose de mobilier, branchements, etc.).

Acteurs

Pilotage :
Département sécurité publique.

Accompagnement :
Services planification et espaces urbains,
Inspection de la voirie.

Partenariat :
Service circulation, Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Service spécialisé de l'intégration.

Partenaires :
A préciser dans la phase 1 du projet, *a priori* : milieux commerçants (y compris restaurants et bars) et culturels, propriétaires riverains.

Concertation :
Autres instances municipales.

Références

Capitaliser l'expérience des First Friday de la vieille-ville et des Ilôts d'été (2019).

Conditions-cadres

C 2.2, 2.3

M 2.2

Place de la Gare - place Guisan



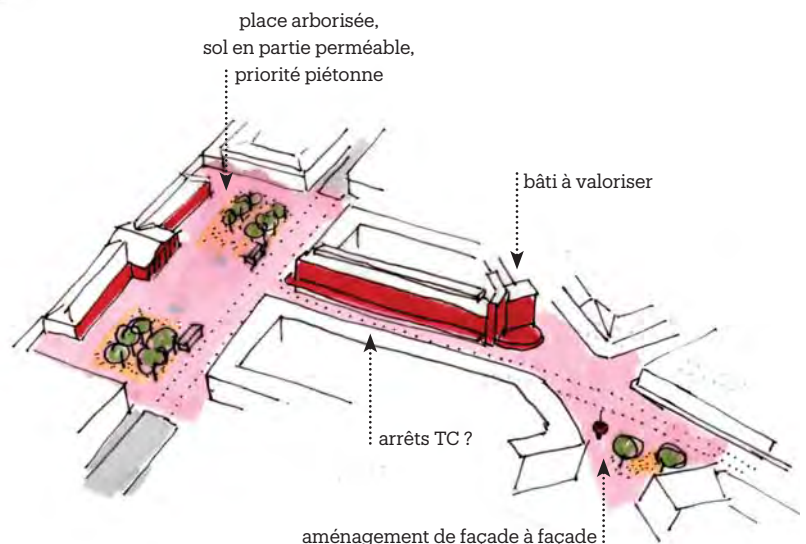
Constat

- + Ensemble bâti remarquable et caractéristique du patrimoine architectural de Bienne.
- + Interface de mobilités et liaison avec le bord du lac, le quartier des écoles générant de l'animation et une diversité d'usages.
- Domination de l'image et de l'usage routiers de l'espace public (chaussées larges, discontinuités piétonnes, giratoires, stationnement abondant).
- Encombrement de l'espace public générant inconfort et difficulté à s'orienter pour l'usager des mobilités douces.
- Entrée de ville peu valorisée.

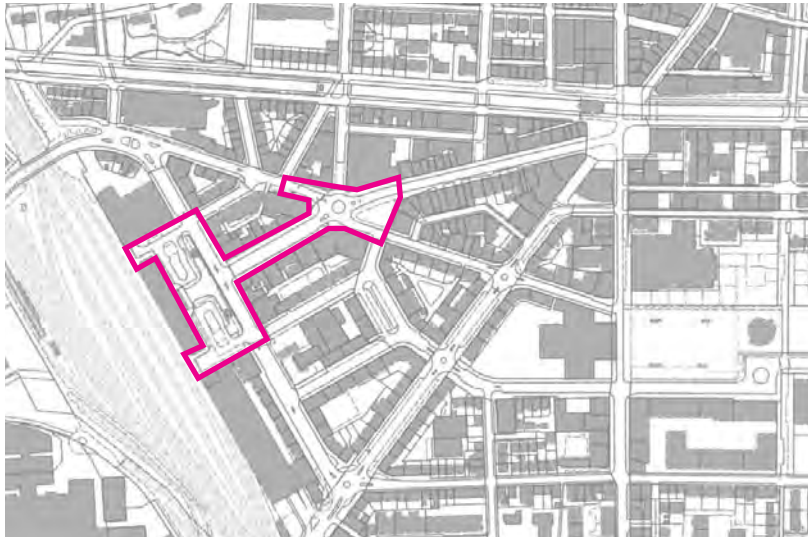


Objectifs

- Restaurer les espaces publics d'accueil à Bienne et valoriser le patrimoine urbain et architectural
- Favoriser les activités d'échange à l'échelle de la ville (cafés, commerce, culture, sorties, mobilité)
- Améliorer le fonctionnement de l'interface de mobilités par un partage équitable de l'espace public et d'une cohabitation des usages (diminuer le stationnement voiture, augmenter le stationnement vélos, élargir les trottoirs, équiper, etc.)
- Revoir les itinéraires et desserrer (fusionner?) les arrêts TC pour délester l'espace public
- Donner une image prioritairement piétonne à l'aménagement de la place de la Gare et de la place Guisan



Périmètre



Processus

1. Réaliser une étude préliminaire portant sur l'ensemble du périmètre et ses raccords physiques et fonctionnels (mobilités, principes d'aménagement, valorisation du patrimoine bâti, phasage).
 - > Suivi et validation formelle par l'ensemble des partenaires.
 - > Base du cahier des charges du concours.
2. Lancer une procédure garantissant la qualité architecturale et urbanistique pour l'aménagement de l'espace public. Possibilité de réalisation en plusieurs étapes / sous-secteurs (place de la Gare, rue de la Gare, place Guisan). Jury intégrant tous les partenaires.

Ressources

- Etude préliminaire : mandat direct à équipe pluridisciplinaire (architecte-paysagiste, ingénieur en transports, architecte, médiateur), concertation, phases de test éventuelles, communication.
- Concours : destiné à une équipe pluridisciplinaire (architecte-paysagiste, architecte, ingénieur civil, ingénieur en transports, éclairagiste).

Acteurs

Pilotage conception :

Service planification et espace urbain.

Accompagnement conception :

Service génie civil - nouvelles constructions, Service des monuments historiques, Service circulation.

Partenariat conception :

Service cantonal des monuments historiques, Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique, Département des constructions, Transports publics biennois, taxis.

Concertation conception :

Commerçants, restaurateurs, Patrimoine suisse, Mobilité piétonne, Pro Vélo, ATE, TCS, ProCap, Pro Senectute.

Pilotage réalisation :

Service génie civil - nouvelles constructions.

Accompagnement réalisation :

Service planification et espace urbain, Service des monuments historiques.

Concertation :

Idem Partenariat + concertation conception.

Opportunités

Capitaliser l'expérience Hirschhorn pour relancer un processus de projet et alimenter l'étude préliminaire.

Prévoir un temps généreux pour l'étude préliminaire et la discussion, de sorte à obtenir un accord consolidé et pérenne des différents partenaires.

Recourir à des phases de test en cas d'utilité.

Contrainte

ISOS 11.0.1 à 11.0.6

Conditions-cadres

C 0.3, 2.1, 3.1

M 2.3

Rue de la Gare Tronçon place Guisan - place Centrale

Constat

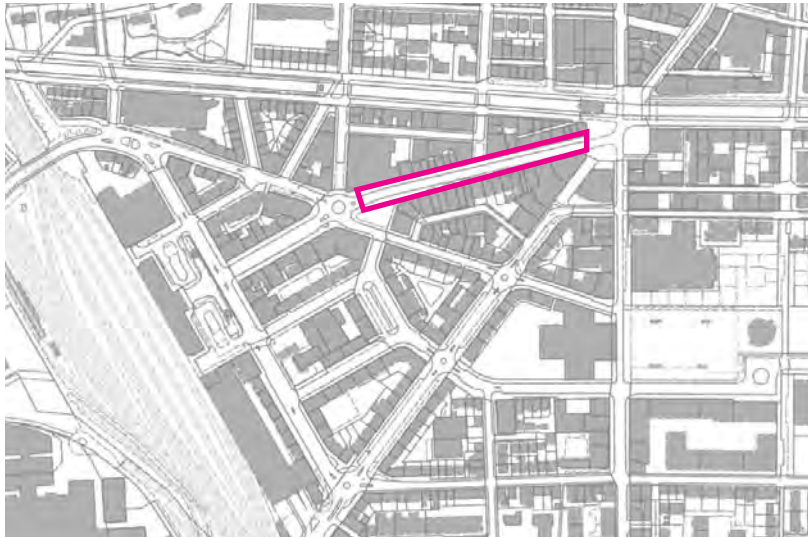
- + Principal axe commerçant du centre-ville.
- + Larges trottoirs propices à la déambulation
- longitudinale, mais pavage provoquant un rétrécissement visuel.
- + Mobilier spécifique de zone piétonne, mais
- decks et bancs usagés.
- Déambulations d'un côté à l'autre de la rue rendue difficile par la configuration du sol (chaussée et trottoirs) et la densité du trafic de bus.



Objectifs

- Améliorer les usages transversaux : limiter le trafic des bus, déplacer les arrêts Guisan dans le tronçon proche de la gare, réduire l'espace de circulation au strict minimum, réaliser un aménagement de façade à façade.
- Améliorer les usages de flânerie et de shopping en donnant une image plus piétonne de la rue : revêtement de sol, rénovation ou remplacement du mobilier, éclairage.
- Valoriser les vues vers la Maison du Peuple et la gare, ainsi que les échappées visuelles vers le canal de la Suze.

Périmètre



Processus

1. Etudier et mettre en place la déviation de certaines lignes de bus.
2. Maintenir et rénover le mobilier existant (decks et bancs) dans l'attente d'un réaménagement complet de la rue.
3. Lancer une étude d'aménagement de l'espace public. Jury intégrant tous les partenaires.

Ressources

- Etude réseau bus : mandat à ingénieur en transports. Périmètre élargi à définir.
- Réfection mobilier : ressources internes.
- Etude d'aménagement : mandat sur appel d'offres à équipe pluridisciplinaire (architecte-paysagiste, architecte, ingénieur civil, éclairagiste).

Acteurs

Pilotage :
Service génie civil - nouvelles constructions.

Accompagnement réalisation :
Service planification et espace urbain, Service des monuments historiques.

Concertation :
Transports publics biennois, taxis.
Commerçants, restaurateurs.
Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique, Département des constructions, autres selon besoins.
Mobilité piétonne, Pro Vélo, ATE, TCS, ProCap, Pro Senectute.

Opportunités

Mettre en oeuvre les mesures de mobilités (déplacement lignes et arrêts de bus, stationnement, gestion des carrefours) sans attendre l'aboutissement du projet d'aménagement.

Conditions-cadres

C 0.3, 2.1

M 2.4

Consolidation d'un réseau d'espaces publics entre la gare et le Palais des Congrès

Constat

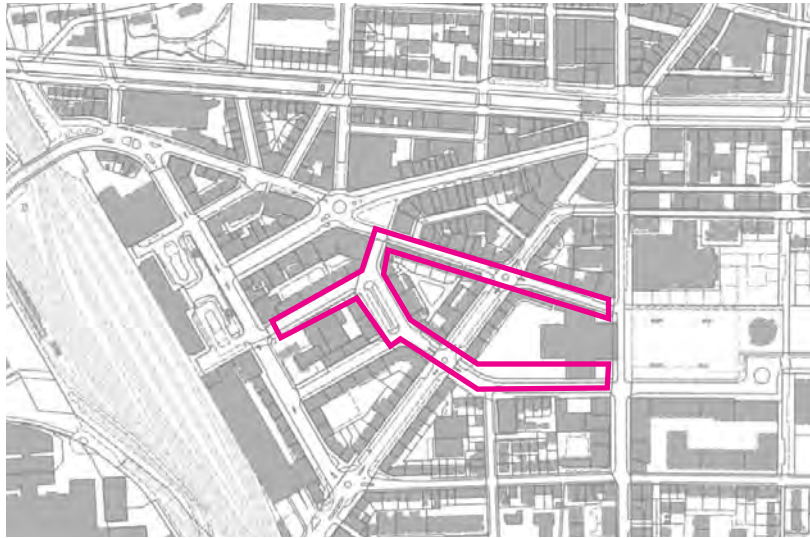
- + Rues propices aux déplacements piétons : ambiance calme, commerces de proximité, belle arborisation.
- Liaisons piétonnes entre la gare et le Palais des Congrès peu mises en valeur : discontinuité des cheminements, pléthore de stationnements.
- Sentiment d'isolement de l'esplanade et du Palais des Congrès.



Objectifs

- Mieux relier la gare au palais des Congrès: assurer la continuité et la sécurité des cheminements piétons et des itinéraires mobilités douces.
- Valoriser le patrimoine architectural et urbain.

Périmètre



Processus

1. Réaliser un avant-projet d'aménagement définissant le programme et les mesures coordonnées pour les différents espaces publics composant la boucle : diminution du stationnement, reconquête d'espaces au profit des piétons, valorisation des vues et du patrimoine architectural, stratégie d'arborisation.
2. Définir les étapes de mise en oeuvre et poursuivre les études d'aménagement (M 0.2, 2.4.1, 2.4.2).

Ressources

- Avant-projet et projets : appel d'offres pour un mandat unique, destiné à une équipe pluridisciplinaire (architecte-paysagiste, ingénieur en transports, ingénieur civil, architecte).

Acteurs

Pilotage :

Service planification et espace urbain.

Accompagnement :

Service génie civil - nouvelles constructions, Service des monuments historiques, Service circulation.

Partenariat :

Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique.

Concertation :

Service espaces verts, autres instances municipales selon besoins.

Associations : Mobilité piétonne, ProVélo, ATE, TCS, ProCap, Pro Senectute.
Commerçants, restaurateurs.

Opportunités

Tirer parti des conclusions de l'étude préliminaire M 2.2 ou intégrer ce secteur au périmètre d'étude.

Contrainte

ISOS 11.0.8

Conditions-cadres

C 2.1, 2.2

M 2.4.1

Place de l'Argent

Constat

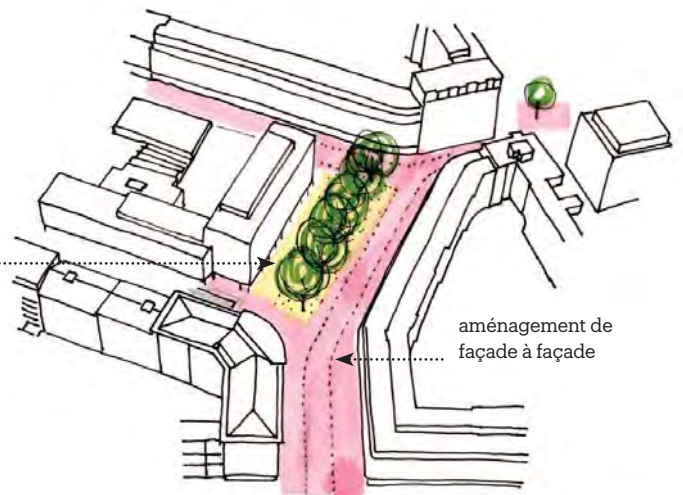
- + Vide urbain présentant une très belle volumétrie de place et une arborisation exceptionnelle.
- + Bâtiments riverains intéressants sur le plan architectural, rez-de-chaussée actifs au sud-ouest.
- + Ambiance calme et ombragée, à deux pas des secteurs très animés de la gare et des rues commerçantes.
- Occupation de l'ensemble de l'espace par du stationnement et absence de qualité de séjour.



Objectifs

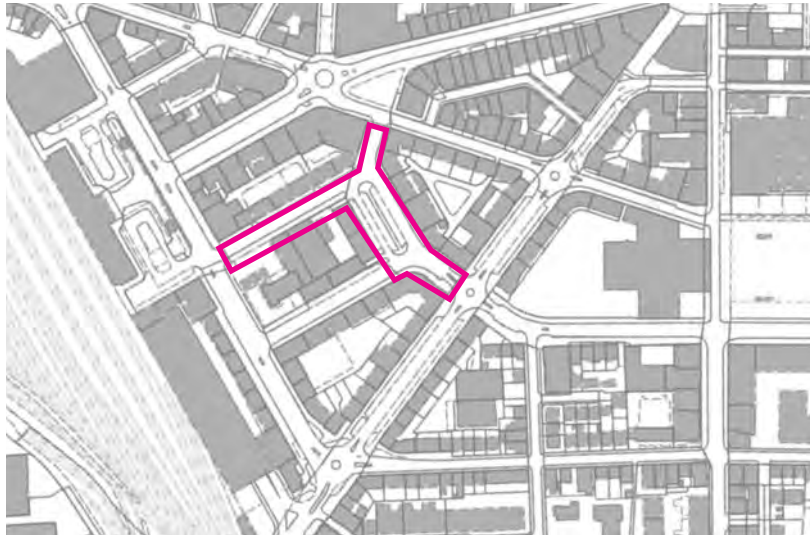
- Révéler une belle place opportunément située à mi-chemin entre la gare et le palais des Congrès.
- Supprimer tout ou partie du stationnement et réduire l'espace de circulation au strict minimum.
- Réaliser un aménagement mettant en valeur et en réseau le bel alignement de platanes, et favorisant la déambulation et le séjour.
- Promouvoir l'utilisation de matériaux chaleureux et durables.
- Intégrer les rues latérales pour assurer les connexions piétonnes et l'unité des aménagements.
- Etudier une mise en zone 20 des parties circulées pour permettre une redistribution de l'espace.

place piétonne
au droit de
l'immeuble
sol en partie
perméable,



aménagement de
façade à façade

Périmètre



Processus

1. Etudier et mettre en oeuvre un projet d'aménagement sur la base de l'avant-projet réalisé en étape 1 (M 2.4).
2. Intégrer les riverains à la phase de programmation et de conception de l'espace public.
3. Envisager si nécessaire une phase de test: suppression du stationnement et installations temporaires permettant de mieux définir les usages possibles et pertinents.
4. Solliciter le concours des écoles professionnelles dans la phase de test.

Ressources

- Etude d'aménagement : suite du mandat M 2.4.
- Test : mobilier, équipement ou pavillon temporaires.

Acteurs

Pilotage :

Service génie civil - nouvelles constructions.

Accompagnement :

Service planification et espace urbain, Service des monuments historiques, Service circulation.

Partenariat :

Commerçants et restaurateurs, habitants riverains, Ecoles professionnelles (architecture, arts), Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique.

Concertation :

Mobilité piétonne, Pro Vélo, ATE, TCS, ProCap, Pro Senectute.

Service espaces verts, autres instances municipales selon besoins

.

Opportunités

Tirer parti des conclusion de l'étude préliminaire M 2.2 ou intégrer ces rues au périmètre d'étude.

Conditions-cadres

C 2.1

M 2.4.2

Rue des Marchandises

Constat

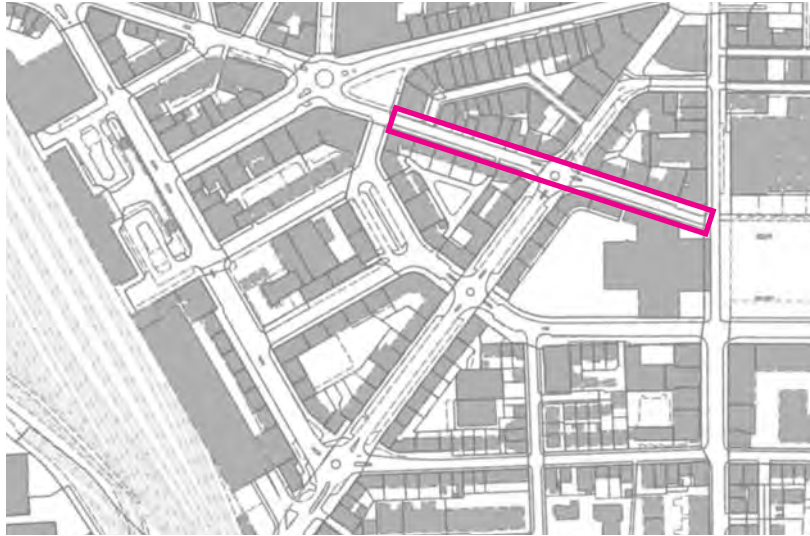
- + Liaison directe entre la place Guisan et le palais des Congrès.
- + Ambiance calme à deux pas des secteurs très animés de la gare et des rues commerçantes.
- Image routière renforcée par la forte présence du stationnement et le carrefour en giratoire.



Objectifs

- Améliorer la continuité et la sécurité des cheminements piétons : élargissement des trottoirs, suppression partielle du stationnement, suppression du giratoire.
- Etudier une mise en zone 20 permettant une redistribution de l'espace.

Périmètre



Processus

1. Etudier et mettre en oeuvre un projet d'aménagement sur la base de l'avant-projet réalisé en étape 1 (M 2.4).

Ressources

- Etude d'aménagement : suite du mandat M 2.4

Acteurs

Pilotage :
Service génie civil - nouvelles constructions.

Accompagnement :
Service planification et espace urbain.

Partenariat :
Service des monuments historiques, Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Service circulation, Département de la sécurité publique.

Concertation :
Commerçants et habitants riverains.
Autres instances municipales selon besoins.

Opportunités

Tirer parti des conclusions de l'étude préliminaire M 2.2 ou intégrer la rue des Marchandises au périmètre d'étude.

Contrainte

ISOS 11.0.8

Conditions-cadres

C 0.3, 2.1, 2.3

M 3.1

Quais du canal de la Suze et place Centrale

Constat

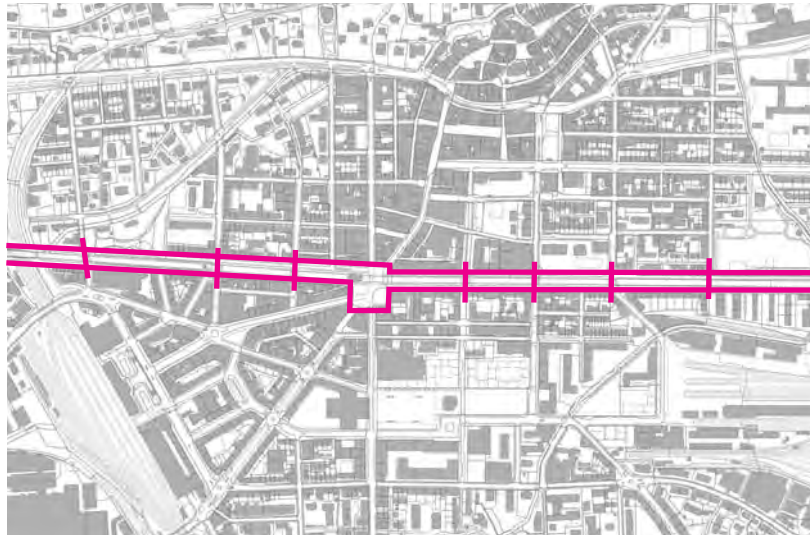
- + Ensemble majeur du patrimoine urbain.
- + Murs de quais, barrière et alignements d'arbres d'origine, formant une belle promenade ombragée à l'échelle de la ville.
- + Ponts et franchissements offrant des perspectives visuelles permettant de s'orienter.
- + Tissus bâtis riverains variés, liaison entre les parcs, vers le lac et les musées.
- Aménagement défavorable à la déambulation piétonne : ségrégation en chaussées, trottoirs et stationnement, sols en mauvais état, trottoirs étroits et encombrés, mobilier urbain disparate.

Objectifs

- Restaurer les quais en tant que promenade ombragée majeure à l'échelle de la ville : sol unifié de façade à mur de quai, valorisation de l'arborisation, mobilier, éclairage.
- Favoriser les mobilités douces : supprimer tout ou partie du trafic et du stationnement, étudier la possibilité de mettre en place des zones 20 ou zones piétonnes.
- Privilégier les mobilités douces en rive droite et le stationnement en rive gauche.
- Mettre en valeur les ponts et les points de vue offerts.
- Réorienter les bancs et mettre en valeur les vues et continuités depuis la place Centrale vers les quais Hauts et Bas.
- Améliorer le rapport à l'eau (visuel, sonore, olfactif, climatique, etc.) et la biodiversité.
- Rythmer le parcours vers le lac, les parcs et les musées avec l'aménagement de placettes (notamment sur les ponts) et avec des pavillons fixes, mobiles ou saisonniers : buvettes, expos, tourisme, prêts de vélos, etc.



Périmètre



Processus

1. Réaliser une étude des mobilités : stationnement, sens et régimes de circulation TIM, gestion des accès et ayants-droit, réseau cyclable.
2. Lancer une procédure garantissant la qualité architecturale et urbanistique pour l'aménagement des quais.
3. Elaborer une vision d'ensemble et définir les conditions et les étapes de mise en oeuvre, ainsi que la stratégie de gestion des alignements d'arbres à long terme.
4. Réaliser un projet d'aménagement des quais du Bas.

Ressources

- Etude mobilités: mandat d'ingénieur en transports.
- Concours : destiné à une équipe pluridisciplinaire (architecte-paysagiste, architecte, ingénieur civil, ingénieur en transports, éclairagiste).
- Vision d'ensemble et projet d'aménagement des quais du Bas : mandat à l'équipe lauréate du concours.

Acteurs

Pilotage conception :
Service planification et espace urbain.

Accompagnement conception :
Service génie civil - nouvelles constructions, Service des monuments historiques.

Partenariat conception :
Service encouragement de l'enfance et de la jeunesse, Département de la sécurité publique.

Pilotage réalisation :
Service génie civil - nouvelles constructions.

Accompagnement réalisation :
Service planification et espace urbain, Service des monuments historiques.

Concertation :
Service circulation, Service espaces verts, autres selon besoins. Riverains, guildes de quartier. Mobilité piétonne, Pro Vélo, ATE, TCS, ProCap, Pro Senectute.

Synergies

Plan lumière.
Tirer parti de l'expérience des Ilôts d'été 2019.

Contrainte

ISOS 5.0.1, .2.1, 7.2.1

Conditions-cadres

C 0.3, 3.1

M 3.2

Pont-du-Moulin - Rue du Canal - Rue Franche

Constat

- + Rue formant l'articulation entre la vieille-ville et son extension basse, pourvue de nombreux commerces.
- + Tracé courbe offrant des points de vues variés.
- Fort trafic dissuadant les parcours piétons entre le centre-ville et la vieille-ville (sentiment d'insécurité, bruit, inconfort).
- Image très routière.
- Impact négatif direct sur la vitalité commerciale (grand nombre de commerces vacants).

Objectifs

- Réviser le régime de circulation et transformer la rue en boulevard urbain par un rééquilibrage du partage de la rue en faveur des piétons : abaissement des vitesses, élargissement des trottoirs, plantation d'arbres, mobilier, sols et éclairage de qualité.
- Intégrer des traversées piétonnes confortables et sûres au droit de toutes les rues perpendiculaires, en particulier la rue de Nidau, la rue du Collège et la place du Marché-Neuf.
- Etudier l'aménagement d'un carrefour traditionnel en lieu et place du giratoire au croisement avec la rue Centrale.
- Viser un aménagement respectueux de l'environnement patrimonial de la vieille-ville.



Han van de Wetering in *Stratégie globale de mobilité*



1



2

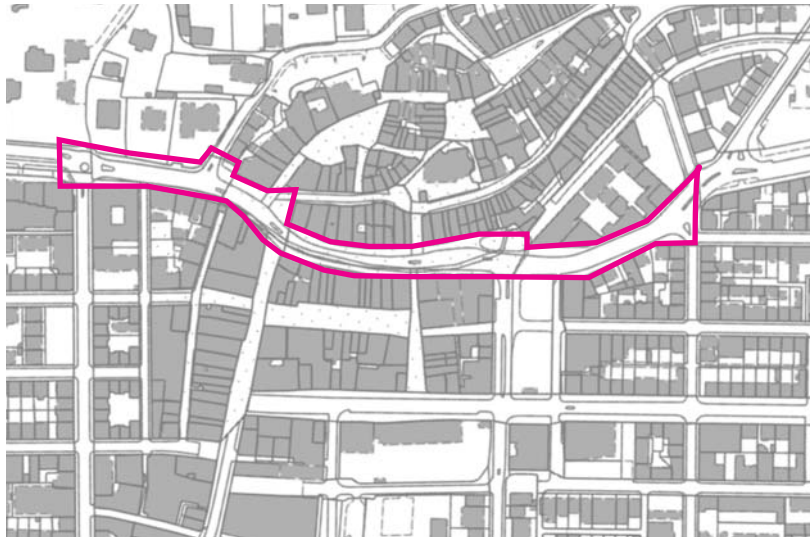


3



4

Périmètre



Processus

1. Concept d'ensemble dans le cadre de l'avant-étude vfM (en cours).
2. Consolidation des régimes de circulation, priorisation, etc.
3. Lancer une procédure garantissant la qualité architecturale et urbaine, destinée à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes-paysagistes, architectes, planificateurs mobilité.
4. Développement du projet.
5. Réalisation.

Financements à prévoir

- Workshop: mandat de coordination et synthèse.
- Concours d'aménagement : destiné à une équipe pluridisciplinaire (architecte-paysagiste, architecte, ingénieur en transports, ingénieur civil, éclairagiste)

Acteurs

Pilotage études préliminaires :
Service circulation.

Accompagnement conception :
Service planification et espace urbain.

Partenariat conception :
Service espaces verts, Service des monuments historiques, Service génie civil - nouvelles constructions, Département de la sécurité publique.

Pilotage réalisation :
Service génie civil - nouvelles constructions.

Accompagnement réalisation :
Idem conception.

Partenariat réalisation :
Service espaces verts, Service des monuments historiques, Département de la sécurité publique.

Concertation :
Autres instances selon besoins. Propriétaires et commerçants/restaurateurs du secteur d'intervention. Mobilité piétonne, Pro Vélo, ATE, TCS, ProCap, Pro Senectute.

Opportunités

Stratégie globale de mobilité.
Mesures d'accompagnement en matière de circulation.

Conditions-cadres

C 0.1, 0.3, 2.1, 2.3, 3.1

Toutes les photographies sont de **tripporteur**,
à l'exception des images suivantes :

couvertures cahiers 1 et 2

Stadt Biel - Ville de Bienne

Cahier 1

page 46

1. © Renaud Araud
2. auteur inconnu - www.le-petitchou.com
4. © blorette
5. © Anna Positano
6. auteur inconnu - www.capvert-inge.fr
7. © Diana Snape

page 47

8. auteur inconnu - www.et-si-on.com
- 9b. auteur inconnu - www.befrenchie.fr
10. © Lulu dans ma rue
11. © aurel design urbain
13. © François Grunberg - Mairie de Paris
14. © pré en bulle
15. © Nicole Zermatten - Ville de Genève

page 50

20. © Ville de la Chaux-de-Fonds
21. © E.Saillet
23. © Facebook La Jetée de la Compagnie

page 51

24. © Anna Positano
25. auteur inconnu - www.lesplumesdaudrey.fr
26. © aurel design urbain
27. © Vision du réel Nyon

page 54

30. © directindustry.fr
32. auteur inconnu - www.pinterest.fr
33. auteur inconnu - www.pinterest.fr

page 55

34. © studio FOS madrid
35. auteur inconnu - www.pinterest.fr
36. auteur inconnu - www.lesplumesdaudrey.fr
37. © Vélocité Cafe Lisbonne
38. auteur inconnu - www.le-petitchou.com
39. auteur inconnu - www.letelegramme.fr
40. © Ville de Genève
41. © François Grunberg - Mairie de Paris

page 58

42. © rue de l'avenir
43. © atelier de paysages Bruel Delmar
45. auteur inconnu - www.gaiapresse.ca
48. auteur inconnu - www.pinterest.fr
49. auteur inconnu - www.bestofswissgastro.ch

page 59

50. auteur inconnu - www.lecriduzebre.org
51. © Turf Design
52. © Urbanfarmers
53. auteur inconnu - www.pinterest.fr
54. © L'Acte Lumière Jean-Yves SOËTINCK

55. © Ville de Lausanne
56. © Lulu dans ma rue
57. auteur inconnu - www.pinterest.fr

Cahier 2

page 6

1. © Stefan Weber
3. © Patrick Grand

page 7

7. © Journal du Jura

page 20

5. © Buri landscape

page 22

4. auteur inconnu - www.pinterest.fr

page 24

4. auteur inconnu - www.pinterest.fr
5. auteur inconnu - www.et-si-on.com

page 28

3. © Olivier Zimmermann
5. © aurel design urbain

page 30

3. © Ville de Lausanne
6. auteur inconnu - www.lesplumesdaudrey.fr

page 32

3. © Clément Guillaume
4. © L'Acte Lumière Jean-Yves SOËTINCK
5. © Lulu dans ma rue

page 34

3. auteur inconnu - www.landezine-award.com

page 36

4. auteur inconnu - www.villesetpaysages.fr
5. © François Grunberg - Mairie de Paris

page 38

3. © atelier de paysages Bruel Delmar
4. et 5. auteur inconnu - www.aapc-csla.ca/awards-atlas/parc-ecole-nouvelle-querbes

page 40

3. auteur inconnu - www.lavoixdunord.fr
4. auteur inconnu - www.devisu.eu
5. © Ville de Genève
6. auteur inconnu - www.cavalbocal.ch

page 42

3. © Nicolas de Nisco
4. © rue de l'avenir
5. © Rebecca Brindle

page 44

3. © Ville de la Chaux-de-Fonds
4. auteur inconnu - www.villesetpaysages.fr

page 46

3. © Georges Cabrera
4. © crazypatch
5. © Ville de Genève

page 50

4. © Ville de Genève
5. auteur inconnu - www.le-petitchou.com

page 52

3. © Patrick Nouhailler
4. © rue de l'avenir

page 54

3. auteur inconnu - www.capvert-inge.fr
5. © François Grunberg - Mairie de Paris

page 56

3. © gautier + conquet
4. © crazypatch

